ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
DE LUTTE CONTRE LA RAGE ET AUTRES ZOONOSES

Le Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage et autres Zoonoses s'est réuni au Conseil Général de l'Aube, à Troyes le 13 octobre 2004 sous la présidence de Monsieur LAURENT, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

A. Les Conseillers Généraux des départements suivants :

AIN
Monsieur Jean VIAL
Monsieur Rachel MAZUIR

AISNE
Monsieur Joseph BRAEM

ALLIER
Monsieur Jacques BOURDIER

ARDENNES
Monsieur Gérard DRUMEL
Monsieur Pierre JOSEPH
Monsieur Jacques MORLACCHI

AUBE
Madame Joëlle PESME
Monsieur Christophe DAHM

CANTAL
Monsieur Gérard LEYMONIE

CÔTE D'OR
Monsieur Pierre POILLOT

DOUBS
Madame Danièle NEVERS

DRÔME
Monsieur Aimé CHALEON
Monsieur Paul ARNOUX

JURA
Monsieur Jean RAQUIN
Monsieur Franck DAVID
Monsieur Robert TOURNIER

LOIR ET CHER
Monsieur Jean-Louis MARCHENOIR
Monsieur Bernard DUTRAY

LOIRET
Monsieur Michel GUERIN

MARNE
Madame Françoise DUCHEIN

HAUTE MARNE
Monsieur Michel BROCARD

MEURTHE ET MOSELLE
Monsieur Jacques LAMBLIN
Monsieur Jean-Claude PISSENEM

MEUSE
Monsieur Yves PELTIER
Monsieur Roland CORRIER

NORD
Monsieur Pierre NAVEAU

PAS DE CALAIS
Monsieur Jean WALLON
Monsieur Jean-Marie LUBRET
Monsieur Alain MEQUIGNON

BAS RHIN
Monsieur Jean-Michel FETSCH
Monsieur Denis LIEB

HAUTE SAONE
Madame Yvonne GOUSSEREY
Monsieur Jean MIGEON

SAONE ET LOIRE
Monsieur Jean-Luc VERNAY

SEINE ET MARNE
Monsieur Michel VALLIER

SOMME
Monsieur Pierre LINEATTE
Monsieur Michel BOULOGNE

VOSGES
Monsieur Alain RAPIN

YONNE
Monsieur Jean-Marie JOST
Monsieur Jean-Michel DELAGNEAU

TERRITOIRE DE BELFORT
Monsieur Jean MONNIER

VAL D'OISE
Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT

B. Mesdames et Messieurs les représentants des administrations suivantes :

Madame Nathalie MELIK, Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture
Madame le Docteur Florence CLIQUET, Directrice de l'AFSSA-Nancy
Madame Annie ROUILLEAUX, Payeur Départemental

C. Mesdames et Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaire Départementaux

Madame Fabienne DAY, LDA 08
Madame Patricia HERMITTE, Directrice, LVD 10
Monsieur Philippe ASDRUBAL, Directeur, LDA 52
Monsieur Jean-Marie BARADEL, Directeur, LVAD 54
Monsieur Jacques CATEL, Directeur, LDA 62
Monsieur Benoît AIME, responsable, LVD 67
Monsieur Jean LEITZ, LVD 67
Monsieur Claude NOIRTIN, Directeur, LDA 88

D. Mesdames et Messieurs les représentants des Directions des Services Vétérinaires

Madame Karine GUILLAUME, Directrice, DDSV 10
Madame Danielle SABATIER, Chef du service Santé Animale, DDSV 10
Madame Sophie DUCCESHI, Technicienne, DDSV 10
Madame Stéphanie LADOUX, Technicienne, DDSV 10
Monsieur René-Paul LOMI, Directeur, DDSV 21
Monsieur Jean-Louis DURIEZ, Directeur, DDSV 39
Monsieur Didier ROOSE, Chef du service Santé et Protection Animales, DDSV 45
Monsieur Olivier LAPOTRE, Directeur, DDSV 51
Monsieur Michel POTTIEZ, Chef du service Santé et Protection Animales, DDSV 54
Madame Agnès LEQUY, Technicienne, DDSV 55
Monsieur Laurent LARIVIERE, Directeur, DDSV 57
Monsieur Sylvain RIGAUX, Chef du service Santé Animale, DDSV 57
Monsieur Jean-Christophe TOSI, Directeur DDSV 76
Monsieur Claude ROUSSEAU, Directeur, DDSV 80
Madame Frédérique ASELMEYER, Adjoint au Directeur, DDSV 88
Monsieur Dominique CARNIAUX, Technicien, DDSV 88
Monsieur Dominique CHABANET, Directeur, DDSV 89
Madame Dominique HUBARD, Vétérinaire Inspecteur, DDSV 91

E. Les invités suivants

Monsieur Roger VIONNET, Délégué par le Conseil Général de Haute-Savoie
Monsieur Jean-Roch GAILLET, Chef de l'Unité Sanitaire de la Faune, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur Philippe VUILLAUME, Directeur, FDC de la Meuse
Monsieur Gilbert CHARLOT, Président, FDC de l'Aube
Monsieur Philippe LECLERCQ, Technicien, FDC de l'Aube
Madame Charlotte DUNOYER, Coordinatrice Europe, filière Chasse et Sanitaire, FNC
Mademoiselle Valérie SCHLUMBERGER, Chargée Agriculture Forêt, CG 95

F. Le personnel de l'Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses

Monsieur Bernard LAURENT, Président
Monsieur Benoît COMBES, Directeur

Monsieur Frantz CATARELLI, Technicien
Mademoiselle Stéphanie FAVIER, Technicienne
Mademoiselle Déborah GOTTSCHECK, Chargée de Mission
Mademoiselle Claire BOYER, Stagiaire Ingénieur
Monsieur Vincent RATON, Stagiaire Ingénieur

Etaient excusés :

A. Les présidents des Conseils Généraux suivants :

AISNE, ARDENNES, AUBE, CANTAL, CHER, COTE D'OR, DOUBS, EURE, ISERE, LOIR-ET-CHER, HAUTE-MARNE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, NIEVRE, SEINE-MARITIME, SEINE-ET-MARNE, SOMME, VOSGES.

B. Les Conseillers Généraux suivants :

AIN
Monsieur Jean-Claude MARQUIS

AISNE
Monsieur Fawaz KARIMET
Monsieur Frédéric MEURA

HAUTES-ALPES
Monsieur Jean-Michel ARNAUD
Monsieur Gérard FROMM

CANTAL
Monsieur Jean-Pierre DELPONT

DOUBS
Monsieur Alain CARTIER
Monsieur Jean-François LONGEOT

DROME
Monsieur Jean-Pierre TABARDEL

EURE
Monsieur Lionel PREVOST
Monsieur Jackie DESRUES
Monsieur Daniel LEHO
Monsieur Patrick VERDAVOINE

JURA
Monsieur Yves GARNIER

LOIR-ET-CHER
Monsieur Jean LEGER
Monsieur Philippe SARTORI

LOIRET
Monsieur Jean POULAIN

HAUTE-MARNE
Madame Marie-Claude LAVOCAT
Monsieur Michel BERTHELMOT

MEURTHE-ET-MOSELLE
Monsieur Jean-Paul BOLMONT
Monsieur Maurice VILLAUME
Monsieur Bernard LECLERC

MEUSE
Monsieur Jean-François LAMORLETTE

MOSELLE
Monsieur Brice LEROND
Monsieur Claude BITTE
Monsieur Jean-Claude CORNET
Monsieur Jean-Marie AUBRON

NIEVRE
Monsieur Daniel BARBIER
Monsieur Georges EYMERY

NORD
Monsieur Jacques HOUSSIN
Monsieur Jean SCHEPMAN

OISE
Monsieur Henri BONAN
Monsieur Gérard SIMLER

BAS-RHIN
Monsieur Jean MATHIA

RHONE
Monsieur Daniel MARTIN
Monsieur Denis LONGIN
Monsieur Frédéric MIGUET
Monsieur Christian COULON

SAONE-ET-LOIRE
Monsieur Alain PHILIBERT

SAVOIE

SEINE-MARITIME

Monsieur Guy DYEN
Monsieur François PEILLEX

SOMME
Monsieur Dominique CAMUS

TERRITOIRE DE BELFORT
Monsieur Daniel LANQUETIN

VAL D'OISE
Madame Viviane GRIS

Monsieur Francis SENECAL
Madame Sandrine HUREL

VOSGES
Monsieur Patrice JAMIS
Monsieur François BAZARD

ESSONNE
Monsieur Paul SIMON
Monsieur Bruno PIRIOU

C. Mesdames et Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaires Départementaux :

Monsieur Daniel BAROUX, LVD 01
Monsieur Alain MENARD, LVD 15
Madame Florence CHAIGNEAU, LVD 18
Madame Nicole PONS, LVD 25
Monsieur Arnaud REME, LVD 26
Madame Laurence GIULIANI, LVD 38
Monsieur José DELAVAL, LVD 41
Madame Sylvie MARTIN, LVD 57
Monsieur Jean-Claude MEUNIER, LVD 60
Monsieur Bertrand LE TALLEC, LVD 73

D. Mesdames et Messieurs les représentants des Directions des Services Vétérinaires

Monsieur Bernard FORM, DSV 03
Monsieur Jean-Charles QUINTARD, DSV 08
Madame Françoise COURTOIS-LIEBERT, DSV 18
Monsieur Thierry BARON, DSV 25
Monsieur Patrick GIRAUD, DSV 41
Monsieur Jean-Noël de CASANOVE, DSV 60
Monsieur Alain PIERRARD, DSV 70
Madame Martine QUERE DE KERLEAU, DSV 73
Madame Jacqueline DUNCAT, DSV 74
Madame Claudette CROCHET-MORIN, DSV 77
Madame Béatrice ROLLAND, DSV 90

E. Les invités suivants :

Monsieur VASSELLE, Président d'Honneur de l'Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses
Madame Gisèle ROSSAT-MIGNOT, Conseillère Technique, Ministère de l'Agriculture
Monsieur Marc ARTOIS, Professeur, Ecole Vétérinaire de Lyon
Monsieur Franck BOUE, AFSSA-Nancy

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2004 A TROYES

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Accueil par Madame Joëlle PESME, Conseillère Générale de l'Aube.

Madame PESME : Exprime les excuses du Président Philippe ADNOT actuellement en assemblée générale à l'Association des Départements de France à Bordeaux. Elle souhaite la bienvenue dans l'enceinte du Conseil Général de l'AUBE. L'ordre du jour étant chargé, elle ne fera qu'une présentation rapide de son département. Une population d'un peu moins de 300000 habitants, la préfecture est Troyes avec 61000 habitants. L'agglomération est constituée de 14 communes pour 125547 habitants. L'activité essentielle de Troyes était surtout le textile avec de nombreuses bonneteries, de nombreuses teintureries mais avec la conjoncture actuelle la filière textile est plutôt axée sur la recherche et l'innovation. Elle cite les magasins d'usines, « Marques Avenue » à Saint-Julien, « Mac Arthur Glen » à Pont-Sainte-Marie et invite l'assemblée à y aller faire un tour pour ceux qui auraient le temps. Troyes est aussi réputée pour ses maisons à colombages mais elle sera encore plus belle dans peu de temps à la fin de tous les travaux que certains ont pu constater.. Le département est constitué au Nord de la plaine de Champagne avec des cultures céréalières, betteravières et depuis une dizaine d'années une production de légumes (pommes de terre, oignons, carottes). Le Sud est fait de la côte des « Bar », Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, les Riceys qui produisent le champagne. Il y a aussi un parc d'attraction, Nigloland, qui est le troisième parc français au niveau du nombre de visiteurs. L'année dernière il y a eu plus de 500 000 entrées. Elle conseille d'y venir avec les enfants, la famille, c'est un beau parc. Elle présente ensuite la composition du conseil général, le président est Philippe ADNOT qui est aussi sénateur et il y a 33 conseillers généraux dont 5 femmes. Elle remercie l'Assemblée et souhaite une bonne réunion.

Monsieur Laurent : remercie madame la présidente. Il ajoute quelques mots d'accueil pour chacun des participants, tous les anciens qui nous ont rejoint une nouvelle fois mais aussi tout particulièrement les nouveaux qui viennent nous rejoindre cette année, ils sont forts nombreux. C'est une assemblée générale importante aujourd'hui non seulement par le nombre des personnes présentes, les places ont failli manquer et importante aussi par les élections nouvelles qui vont se dérouler. En fin de mandature Il aura aussi le plaisir de remercier les membres de son bureau qui ont été à côté de lui en toutes circonstances, tout particulièrement ces derniers temps, Joëlle PESME qui est ici présente qui nous accueille au travers de son département pour notre assemblée générale ; Jean VIAL qui est derrière lui et qui a toujours un bon mot à dire quelques fois pas toujours bon à entendre, Jean RAQUIN qui est notre trésorier, toujours à l'affût du moindre chiffre défectueux, Aimé CHALEON qui est toujours de bon conseil, Roger VIONNET qui nous a aidés tant et plus pour ces derniers moments de difficultés financières et Alain VERDENAL qui ne nous rejoindra pas et qui laisse une place vide au sein du Bureau.

Par contre il y a toujours les collaborateurs, Benoît COMBES, le directeur, les personnels de l'Entente avec Frantz CATARELLI qui a quitté l'ERZ mais qui est ici présent, Claire BOYER et Vincent RATON qui sont stagiaires ingénieurs, Déborah GOTTSCHECK qui est ingénieur et qui est chargée de mission échinococcose et Stéphanie FAVIER technicienne qui est sur le terrain.. Il adresse également un grand merci à toutes les personnes présentes qui nous accompagnent régulièrement.

Il tient à remercier tout particulièrement Nathalie MELIK qui est chef de bureau à la DGAL, qui représente le Ministère de l'Agriculture, mais aussi l'ensemble des directeurs des services vétérinaires ici présents ou de leurs

représentants, des directeurs de laboratoires vétérinaires ou de leurs représentants qui nous accompagnent beaucoup aussi et qui nous aident.

Madame Charlotte DUNOYER qui représente la fédération nationale des chasseurs, monsieur CHARLOT Président de la fédération des chasseurs de l'Aube qui est ici présent. Il tient à témoigner de sa reconnaissance particulière à une personne qui nous surveille en permanence et qui nous accompagne aussi scrupuleusement que possible, madame ROUILLEAUX qui est notre payeur départemental, qui a connu quelques difficultés de trésorerie cette année mais qui parvient toujours à arranger les choses de façon à ce que la légalité soit présente au travers de nos comptes. Philippe VUILLAUME qui est l'ancien directeur de l'Entente et qui est maintenant directeur de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse, Jean-Roch GAILLET aussi présent depuis fort longtemps qui est un représentant de L'office National de la Chasse, quelques personnes de la presse. Madame KITLER qui représente la presse locale, Il termine ses remerciements par une personne qui accompagne l'ERZ en permanence, le docteur Florence CLIQUET qui est directrice de l'AFSSA-Nancy mais qui est également notre soutien scientifique au sein de l'Entente. Il prie enfin tous ceux qui ont été oubliés de bien vouloir l'excuser mais qu'ils reçoivent également sa gratitude. Il a le plaisir aujourd'hui, comme c'est une tradition, d'offrir un cadeau de l'Entente au président qui nous reçoit. Il remet la thèse reliée d'une de nos anciennes stagiaires Catherine THEVENOT qui a fait une thèse vétérinaire sur l'Entente elle-même, sa vie, sa création, toutes ses découvertes et ses réalisations et toute la vie de l'Entente jusque maintenant. Il charge Madame PESME de transmettre également au Président ADNOT un souvenir personnel, une bouteille de mirabelle de sa fabrication qu'il aura sûrement autant de plaisir à consommer que la thèse. A présent, il rappelle que la vie future, c'est à l'assemblée de la déterminer. Avant de commencer, il a encore une démarche à accomplir qui est à la fois agréable et désagréable. Il souhaite rendre hommage à Frantz CATARELLI que nous avons eu le plaisir d'avoir chez nous pendant 4 ans. Celui-ci est rentré à l'Entente en novembre 2000 comme technicien, il a présenté sa démission parce qu'il a trouvé une nouvelle affectation et un nouveau travail, il espère que sa réussite sera au rendez-vous puisqu'il est en train de préparer une rentrée un peu spéciale, qu'il décrira lui-même. F.CATARELLI a travaillé énormément et d'une façon scrupuleuse, il faut le reconnaître avec une minutie et un soin presque excessifs, d'après le directeur et même le président. Il a réussi à coordonner les fédérations des 39 départements, à se déplacer sur le terrain, il a réussi aussi à faire toutes les analyses, mais également les mises en condition pour analyse, c'était un travail fastidieux, répétitif mais qu'il fallait faire et il l'a fait vite et bien. C'est pour cela que l'ERZ tient à le remercier par un petit présent. Il lui souhaite bon vent pour sa nouvelle vie.

Monsieur CATARELLI : remercie le Président et l'Assemblée, 4 ans de dur travail mais au combien payant puisque maintenant on s'aperçoit que les résultats arrivent. Il pense que c'est très encourageant, remercie tous les membres du conseil, et Philippe VUILLAUME plus particulièrement puisque c'est lui qui l'a recruté, qui lui a fait confiance sur ce sujet. Il a appris également à connaître le monde de la chasse et même s'il a encore beaucoup à apprendre, il pense qu'il est temps pour lui d'arrêter puisqu'il a une autre vocation un peu plus secrète celle-là. Il s'agit de thanatopracteur ou embaumeur, c'est une profession de l'ombre, discrète mais qui est nécessaire. Il remercie encore tout le monde et souhaite lui aussi bon vent et bon courage pour le reste des missions qui sont à venir à l'ERZ.

Monsieur LAURENT : Avant d'aller plus avant, tient à signaler que D.GOTTSCHECK va passer dans les rangs pour prendre chacun en photo, sauf ceux qui ne le désirent pas, afin de disposer d'éléments photographiques de l'ensemble de l'assemblée. Ceux-ci pourront nous servir sur notre site internet qui a été géré de façon magistrale par Frantz CATARELLI et qui est hébergé par le Département de Meurthe-et-Moselle. Il invite d'ailleurs l'assemblée à le consulter. Tous les éléments concernant l'ensemble de l'Entente sont sur ce site, y compris toutes les assemblées générales, les interventions et, s'il y a lieu, certaines photos qui seraient prises dans cette photothèque que nous allons pouvoir faire. Il demande à ceux qui ne souhaitent pas paraître en photo dans le site de se signaler, *Personne ne manifeste une opinion défavorable*. Il invite donc chacun à sourire pour que la photo soit réussie. Avant de passer la parole au doyen d'âge il demande à ceux qui ont été destinataires du compte-rendu de l'assemblée générale qui a été tenue à Archamps en Haute-Savoie, de faire les commentaires qu'ils souhaitent. Il passe ensuite au vote pour l'approbation de ce compte-rendu.

Le procès verbal du Conseil d'administration du 4 février 2004 à Archamps est approuvé à l'unanimité.

Il appelle à présent le doyen d'âge, et laisse la place à Monsieur ARNOUX de la Drôme.

Monsieur ARNOUX : remercie le président LAURENT mais regrette que le sort l'ait désigné comme « doyen ». Avant de procéder à l'élection du nouveau président de l'Entente, Il souhaite saluer également le Président ADNOT pour son accueil dans cette magnifique salle du Conseil de l'AUBE.
Il souhaite également remercier madame PESME. Il a beaucoup apprécié la ville de Troyes lors d'une petite visite qu'il a eu l'occasion de faire ce matin même. Il revient sur sa mission, et lance un appel à candidature, pour le poste de président de l'Entente.

Monsieur VIAL : s'adresse au président de séance ainsi qu'à ses collègues. Il a l'honneur de proposer la candidature de Bernard Laurent président sortant. Il pense pouvoir témoigner, comme certains de ses collègues qu'il aperçoit, (CG du territoire de BELFORT) qui sont, comme lui, délégués à l'Entente depuis de longues et nombreuses années, des qualités de monsieur LAURENT. Il insiste sur sa très grande compétence, son expérience et ensuite sa proximité de Nancy. Il faut se réunir très souvent avec le directeur de l'Entente, et sa proximité est un avantage majeur, voilà le motif de la proposition qu'il a l'honneur de faire maintenant et laisse l'Assemblée procéder au choix.

Monsieur LAURENT : voudrait remercier Jean VIAL de cette présentation, Il avoue certaines arrières pensées à cette candidature. Il n'est pas facile de maintenir une Entente dans les conditions où elle tourne. Il y a eu une montée en puissance de l'activité qu'il fallait gérer également dans le domaine du budget. Celui ci sera étudié tout à l'heure. Il précise qu'il arrive aussi un peu à un épuisement physique parce qu'il a eu des soucis de santé. Il ajoute encore qu'il y a quand même un peu d'usure après 23 ans dans l'Entente. Mais, précise t'il, il y en a des plus anciens qui sont là depuis la création de l'Entente, Il cite monsieur MONNIER du Territoire de Belfort et Jean VIAL également. Les nouveaux vont s'intégrer de façon facile parce que tous les éléments nécessaires vont leur être fournis. Y compris la thèse vétérinaire dans laquelle ils trouveront toute la vie de l'Entente, ses moyens et ses réalisations. Il y a un programme qui était prévu jusqu'en 2007, Il se représente parce qu'il a eu quelques petites pressions lui demandant de finir ce programme. Il fait donc acte de candidature mais il rappelle que c'est ouvert à tout le monde, et laisse la parole au président pour la suite des événements.

Monsieur ARNOUX : remercie monsieur LAURENT de faire acte de candidature. Il doit cependant reposer sa question : y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ? *Personne ne se manifeste*. Force est de constater que qu'il n'y a qu'un seul candidat : monsieur Bernard LAURENT. Il demande à l'Assemblée si elle souhaite voter à main levée ou à bulletin de secret. *Le vote à main levée est adopté à l'unanimité*.

Monsieur Bernard LAURENT est élu Président de l'ERZ à l'unanimité.

Monsieur ARNOUX : félicite le nouveau président et l'invite à regagner sa place.

Monsieur LAURENT : remercie l'Assemblée pour sa confiance même s'il pense que ce n'est pas forcément un cadeau qu'elle lui fait. Il exprime sa confiance aussi dans tous ceux qui vont être réélus dans le Bureau et sa confiance dans la fin des travaux engagés au sein de l'Entente. Il propose de continuer par les élections des uns et des autres individuellement parce qu'il considère que c'est la démocratie plutôt que de présenter le bureau en bloc. Il a, pour la place de premier vice-président, la candidature de Jean VIAL, dont il vante le franc-parler et qui vient de s'exprimer. Monsieur VIAL n'a pas d'arrières pensées, quand il a quelque chose à dire, il le dit. Ce n'est pas forcément toujours agréable mais c'est dit quand même. Il lui renouvèle donc sa confiance et présente cette candidature à l'Assemblée. L'ensemble des votes se passera à main levée. Il appelle les autres candidatures. *Aucune autre candidature n'est signalée.* Il soumet donc la candidature de monsieur VIAL au vote.

Monsieur VIAL est élu premier vice-président à l'unanimité.

Il reçoit les félicitations du Président qui appelle l'Assemblée à présenter les candidatures pour le poste de deuxième vice-président. Pour la place de 2ème vice-président, il a reçu la candidature d'Aimé CHALEON qui est de la Drôme, et rappelle que Jean VIAL est de l'Ain. Il y a aussi des équilibres au travers de la distribution du territoire de l'Entente. Il rappelle qu'Aimé CHALEON tenait déjà cette place de 2ème vice-président et qu'il a toujours été d'excellent conseil. Il a accueilli récemment, fort bien, dans son département, une réunion de Bureau. Il soumet au vote la candidature d'Aimé CHALEON de la Drôme.

Monsieur Aimé CHALEON est élu au poste de deuxième vice-président à l'unanimité.

Monsieur CHALEON : Rappelle qu'il n'y a jamais eu de cas de rage dans la Drôme, mais le Département a toujours souhaité participer aux travaux au titre de solidarité avec l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage. Il profite du micro pour remercier le nouveau président du conseil général de la Drôme, puisque, bien qu'ayant perdu la majorité à l'Assemblée Départementale, il s'est quand même vu confier, à nouveau, la délégation à l'Entente par le nouveau président. Il demande à Monsieur ARNOUX de transmettre au Président Drômois ses remerciements pour cette confiance.

Monsieur LAURENT : examine à présent les candidatures au poste de trésorier ou trésorière d'ailleurs car tout le monde est invité. Il met tout au masculin alors qu'il a la candidature de Joëlle PESME ici présente qui représente le

président de l'Aube, elle était trésorière adjointe dans le précédent mandat, il demande à l'assemblée qui est candidat à la place de trésorier. Il soumet la candidature de Joëlle PESME au vote.

Madame Joëlle PESME est élue au poste de trésorier de l'ERZ à l'unanimité.

Il félicite madame PESME et passe à l'élection du poste de trésorier adjoint. Monsieur Jean RAQUIN qui était trésorier à l'Entente et qui a, par élégance, laissé sa place à Joëlle PESME. C'est la seule candidature qu'il ait reçue. Il demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite se porter candidat pour le poste de trésorier adjoint. Aucune voix ne s'étant élevée, il soumet la candidature de Jean RAQUIN au vote.

Monsieur Jean RAQUIN est élu au poste de trésorier adjoint de l'ERZ à l'unanimité.

Monsieur LAURENT : Félicite Monsieur CHALEON et passe à l'élection pour la place de secrétaire, il dispose de la candidature de Roger VIONNET de la Haute-Savoie. Il précise que Jean RAQUIN vient du Jura. Roger VIONNET était secrétaire dans l'ancien bureau. Il lance un appel à candidature pour ce poste. Aucune voix ne s'étant élevée, il soumet la candidature de Roger VIONNET.

Monsieur Roger VIONNET est élu au poste de secrétaire de l'ERZ à l'unanimité.

Monsieur LAURENT : précise qu'il reste une place de secrétaire adjoint qui était tenue par Alain VERDENAL. Celui-ci n'a pas été réélu, ni délégué. Il annonce qu'il dispose de la candidature de Jean-Paul BOLMONT qui est le maire de Malzéville, c'est-à-dire le maire qui héberge l'Entente, qui est conseiller général de Meurthe-et-Moselle, comme l'était Alain VERDENAL, qui a la confiance du président DINET qui accueille le site de l'ERZ au sein du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et qui, de surcroît, est tout près des bureaux. Il a aussi la maîtrise des locaux du LVD avec lequel grâce à son directeur monsieur BARADEL, nous avons aussi quelques contacts au travers du matériel utilisé. Monsieur BOLMONT est aussi délégué à l'ERZ depuis longtemps. Il lance un appel à candidature pour ce poste. Aucune voix ne s'étant élevée, il soumet la candidature de monsieur Jean-Paul BOLMONT

Monsieur Jean Paul BOLMONT est donc élu secrétaire adjoint de l'Entente à l'unanimité.

Monsieur LAURENT : adresse ses félicitations au nouveau secrétaire adjoint. Il présente les excuses de Monsieur BOLMONT de ne pouvoir être présent, retenu par d'autres obligations, mais c'est avec un grand regret de ne pouvoir être là qu'il a manifesté son soutien à l'Entente et à son action jusqu'ici. Il exprime sa satisfaction de cette nomination car Monsieur BOLMONT sera sur place pour pouvoir nous aider dans de bonnes conditions. Le bureau est ainsi constitué : Bernard LAURENT de la Meuse, Jean VIAL de l'Ain, Aimé CHALEON de la Drôme, Joëlle PESME de l'Aube, Jean RAQUIN du Jura, Roger VIONNET de Haute-Savoie et Jean-Paul BOLMONT de Meurthe-et-Moselle. Il annonce la continuité du travail avec non seulement un nouveau Bureau mais des nouveaux éléments, c'est-à-dire des nouveaux élus dans chaque département qui ont été nouvellement délégués. Il leur rappelle qu'ils recevront l'histoire de l'Entente, afin de se familiariser avec le travail qu'il y aura à faire. Il souhaite ensuite passer au troisième point de l'ordre du jour, l'examen de la proposition de budget supplémentaire.

Monsieur COMBES : Rappelle au président qu'il convient d'adopter une délibération concernant l'indemnité du nouveau Président. Celle ci s'élève à 5 000 € annuels. Il soumet cette décision au vote de l'Assemblée.

L'indemnité de 5000 € annuels au Président de l'ERZ est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LAURENT : remercie l'Assemblée. Le budget supplémentaire sera présenté par la nouvelle trésorière. Avant de lui laisser la parole, il rappelle qu'en février 2004, il a été décidé que la cotisation des départements à l'Entente serait augmentée de 25 % en 2005. C'est à dire qu'elle passera de 0,004 € (4 millièmes d'euros) par habitant à 0,005 € (5 millièmes d'euros). Cela portera les recettes des cotisations départementales de 100 000 € à 125 000 €. Par contre, pour 2004, étaient attendus 80 000€ de ressources « d'Etat » et, compte tenu des difficultés de l'Etat ou de la DGAL et des finances restantes à disposition de la DGAL, nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre, par un e-mail, que les subventions de l'année 2004 ne seraient pas honorées.

Ce qui signifie que les 80000€ bien que budgétés ne seraient pas versés. Cela ne remettant pas en cause l'existence d'une entre l'Etat et l'ERZ pour les années futures. Il souhaite passer sur tous les éléments des discussions qui se sont terminées hier soir, mais il annonce la confirmation que la part du ministère de l'agriculture au travers de la DGAL se monterait à 30 000 € pour 2004et non plus rien comme ce qui avait été préalablement annoncé.

Il laissera à Nathalie MELIK le soin de développer cette décision et souhaite la remercier encore pour sa participation de toujours à la vie de l'Entente, car c'était à leur corps défendant qu'ils devaient ne pas verser ces

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

subventions. Il précise donc que l'intervention ministérielle a fait que nous allons pouvoir inscrire à notre budget 30000€ pour l'année 2004 Il charge Nathalie MELIK de bien vouloir transmettre au ministre ses remerciements pour cette décision. Car, rappelle t il, Ce sont moins des problèmes de budget que de trésorerie qui affecte gravement la survie de l'ERZ. Il précise à l'assemblée que le détail des chiffes est fourni dans deux tableaux dans le dossier joint fourni à chaque participant. Il l'avait déjà annoncé pour le début de l'année. L'Entente disposait de réserves comptables mais pas des moyens financiers suffisants pour payer, par un moment, le personnel et il a fallu que Benoît COMBES attende quelques temps et accepte de surseoir à son paiement de façon à ce que les autres personnels puissent être payés en temps et heure et de pouvoir passer le mauvais cap de trésorerie. Madame ROUILLEAUX pourra donner des éléments d'information. Tout en ayant effectivement un compte administratif positif avec des excédents de fonctionnement, pour un montant de 100 000 € environ, excédent constitué pour 80 % des subventions de l'Etat de 2003 qui sont arrivées très tardivement, fin août 2004, et en attendant les cotisations 2004 des départements adhérents. Vous comprenez que si les ressources de l'Etat n'étaient pas là et les ressources départementales n'étant pas encore arrivées, c'est-à-dire que 200 000 € n'étaient pas dans nos caisses. L'Entente ne disposait que de 100 000 € d'excédent reporté. Ceci permettait de vivre 6 mois, après ce délai, on commençait à avoir des difficultés sérieuses.. IL remercie aussi les différents conseils généraux qui ont été sollicités pour avoir les cotisations rapidement, cette rapidité a été au rendez-vous si bien que le cap a pu être tenu et le défaut de trésorerie, pallié.

Maintenant avec les modifications d'intervention au niveau de la DGAL c'est-à-dire du ministère de l'agriculture, un budget prévisionnel jusque 2007 a pu être rebâti. La fin de notre programme, peut-être pas celle de la vie de l'Entente mais simplement du programme prévu, c'est-à-dire la couverture de l'ensemble des départements adhérents, de l'état des lieux du niveau d'infestation du parasite de l'échinococcose alvéolaire sera tenue.

Au point de vue financier, on s'aperçoit que l'évolution des excédents de fonctionnement diminuent progressivement. Il a été décidé en réunion de Bureau de ne pas remplacer Frantz CATARELLI, et de continuer avec le personnel restant. En effet, le gros du travail, le gros des prélèvements a été accompli et maintenant il reste des interprétations pour l'essentiel, et les nouveaux départements adhérents qui seront pris en compte. C'est-à-dire qu'avec le personnel restant, l'Etat ayant promis 50 000€ en 2005, mais il espère également pour 2006 et 2007, l'ERZ parviendra à mettre en œuvre et réaliser ce que qui a été prévu. Mais il précise que personne ne peut prévoir les rentrées pour 2006 et 2007, sauf si madame MELIK promet pour 2006 et 2007 mais, budgétairement parlant, l'Etat aussi n'a que des annuités et ne peut prédire au-delà de l'année suivante de quoi l'avenir sera fait. Ce qui compte effectivement, c'est que l'Entente puisse avec ses finances, notamment les subventions départementales qui continuent à être effectives, elles, et avec l'apport de l'Etat, assurer que l'excédent de fonctionnement atteigne, fin 2007 un pallier proche de 0, (322 € dans le tableau prévisionnel). Ce qui signifie que l'Entente pourra vivre financièrement et budgétairement parlant et avec une trésorerie suffisante. Il demande, à ce propos, à l'Assemblée, l'approbation d'ouverture d'une ligne de trésorerie, de façon à disposer des avances nécessaires de trésorerie et éviter les problèmes de paiement du personnel. Il veillera à ce que les frais et intérêts ne soient pas excessifs.

TABLEAU 1: CPTE DE RESULTATS ANTERIEURS ET PREVISIONNELS SI PAS DE PARTICIPATION DE L'ETAT EN 2004

CPTES ADMINISTRATIFS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DEPENSES	185 449.09 €	185 181.72 €	233 462.16 €	209 604.22 €	185 000.00 €	185 000.00 €	185 000.00 €
COTISATIONS DEPARTEMENTS	294 654.89 €	102 685.98 €	108 910.43 €	107 768.86 €	125 000.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €
SUBV. ETAT	60 000.00 €	60 000.00 €	80 000.00 €	- €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
CPTE DE RESULTAT		-22 495.74 €	-44 551.73 €	-101 835.36 €	-10 000.00 €	-10 000.00 €	-10 000.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	169 205.80 €	146 710.06 €	102 158.33 €	322.97 €	-9 677.03 €	-19 677.03 €	-29 677.03 €

TABLEAU 2: CPTE DE RESULTATS ANTERIEURS ET PREVISIONNELS SI PARTICIPATION REDUITE DE L'ETAT EN 2004

CPTES ADMINISTRATIFS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DEPENSES	185 449.09 €	185 181.72 €	233 462.16 €	209 604.22 €	185 000.00 €	185 000.00 €	185 000.00 €
RECETTES	294 654.89 €	102 685.98 €	108 910.43 €	107 768.86 €	125 000.00 €	125 000.00 €	125 000.00 €
SUBV. ETAT	60 000.00 €	60 000.00 €	80 000.00 €	30 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
CPTE DE RESULTAT		-22 495.74 €	-44 551.73 €	-71 835.36 €	-10 000.00 €	-10 000.00 €	-10 000.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	169 205.80 €	146 710.06 €	102 158.33 €	30 322.97 €	20 322.97 €	10 322.97 €	322.97 €

En 2007 donc, l'excédent serait d'environ 300 €, ce qui n'empêchera, à l'équipe renouvelée à cette époque, de faire des bénéfices par la suite. Ainsi conclut-il sa présentation des dernières mésaventures financières de l'ERZ. Il rappelle que le ministère de l'Agriculture lui a donné le conseil de ne pas s'adresser qu'à lui parce que si la rage relève de sa compétence, l'échinococcose pourrait relever aussi d'autres ministères comme la santé, qui ne s'est jamais occupé de la rage alors que c'était de sa compétence ou le ministère de l'environnement.
Il précise que les actions de l'Entente ont permis au ministère de la Santé l économie de millions d'euros d'intervention au niveau des hôpitaux, au niveau des traitements des personnes et des risques des personnes qui

n'ont heureusement pas été enragées. C'est l'action de l'ERZ, avec d'autres partenaires, bien entendu, qui a permis ce résultat.

Il annonce son souhait d'intervenir également auprès du ministère de l'Environnement qui reçoit aussi des doléances des fédérations des chasseurs, et de l'ONCFS. Tout ce monde est intéressé parce que c'est un public qui se trouve être au cœur de la contamination. Il prévient que l'ERZ s'attachera à solliciter ces deux ministères, sans préjuger de l'accueil, ni des résultats. Il espère pouvoir obtenir une petite intervention de chacun de ses ministères. Celle ci permettrait de regonfler les excédents de fonctionnement et d'avoir une politique nouvelle. Cette politique nouvelle, il la présente aux nouveaux, il s'agit, à partir des 40 départements présents actuellement dans l'ERZ et représentant presque la moitié de la surface du territoire national, de développer la démarche d'investigation et dessiner la situation française globale concernant cette parasitose. La prospective pour 2007 serait d'avoir une action globale ciblée, car ce n'est pas la peine de se battre sur un site particulier s'il y en a d'autres qui sont aussi touchés dont on n'a pas voulu savoir quel était leur état d'infection.

Après cela, le président passera la main et le bureau aussi pour laisser la place aux jeunes qui prendront le relais efficacement et qui continueront comme l'ont fait les anciens depuis 1970. Il s'adresse particulièrement, à nouveau, à monsieur MONNIER qui était là à la création.

Celui ci a connu toutes les difficultés financières de l'époque où il a fallu vendre des véhicules pour payer le personnel, il y a eu des difficultés plus dramatiques. En 2007, l'équipe en place aura rempli son contrat et une nouvelle assemblée élira les nouveaux membres du bureau pour 3 ans, 6 ans, qui accompliront les programmes suivants. L'équipe actuelle va se contenter d'arriver au bout de son programme, elle y arrivera budgétairement et techniquement

Il adresse à nouveau une pensée à tous les associés qui travaillent avec l'ERZ, tout particulièrement à l'AFSSA représentée par Florence CLIQUET qui est toujours à nos côtés, tant au point de vue scientifique, les analyses, que technique, puisque nos bureaux sont dans leurs locaux. Il évoque les moments inévitables de frictions qui ont chaque fois été résolus. A présent il est satisfait des excellentes relations existantes et de l'excellent travail en commun. Il remercie également les fédérations des chasseurs et la fédération nationale de la chasse des très bonnes et intenses relations de travail qui existent avec l'Entente. Il charge madame DUNOYER de remercier le président de la fédération nationale qui accueille l'ERZ chaque année pour faire un point sur l'avancée des travaux. Il rappelle aussi que sur le terrain, tournent toujours 120 carabines qui tirent la nuit pour faire les prélèvements nécessaires pour les analyses et les confirmations. L'ERZ acquiert des résultats fiables et exacts contrôlés par l'AFSSA et par les spécialistes de l'université de Franche-Comté qui accompagnent pour la cartographie, de façon à ne transmettre aucune information erronée à l'extérieur.

Tout le travail de l'Entente est un véritable travail en commun. Celui ci se trouve résumé dans une petite note de synthèse qui est éditée chaque année. C'est un document qui est distribué à chaque élu dans les départements adhérents ou limitrophes. Celle-ci est exacte dans sa presque totalité sauf dans le « mot du président ». Le mot du président, consultable en fin de page dans les documents distribués aujourd'hui, sera remanié parce que le président n'a plus les mêmes dispositions vis-à-vis du ministère de l'Agriculture. Ce texte a été écrit quand l'intervention du ministère de l'agriculture était encore réduite à zéro pour 2004. Ce qui justifiait des velléités d'utilisation d'un ton plus polémique. A présent il a des remerciements à adresser au ministre de l'agriculture et il changera cette présentation personnellement. Cette note de synthèse a quand même été distribuée sous la forme initiale, à ce Conseil, pour information parce que cela a fait partie des négociations. Cela répondait aussi à une attente des personnels qui se voyaient licenciés après cette réunion si aucune réaction de ministère n'avait été enregistrée. Il précise encore que la dissolution de l'ERZ était envisagée dans ce cas. Ce n'était pas agréable pour lui d'avoir à préparer les modalités de licenciement et de dissolution de l'établissement. C'est pourquoi, à présent, depuis hier soir, il est satisfait d'aborder avec un visage plus serein la dernière partie du programme avec tout le personnel et ses compétences. Il invite Madame MELIK à s'exprimer et lui précise qu'il l'attendait mais qu'il ne croyait plus à l'arrivée de cette annonce ministérielle ni à sa présence ici.

Madame MELIK : remercie le Président LAURENT, elle aurait, en effet, été peinée d'arriver ici sans avoir de nouvelles un peu plus rassurantes à fournir dont elle sait qu'elles ont été reçues par lui-même, la veille, auprès du cabinet du ministre. A la suite d'une entrevue avec Benoît COMBES il y a 2 semaines environ, à l'occasion de présentation de résultats concernant l'échinococcose, il a fallu traiter de ce problème difficile de restriction budgétaire et donc de restriction concernant la subvention de l'ERZ venant du ministère de l'agriculture. Lors de cette entrevue elle avait témoigné sa déception d'avoir à annoncer des choses aussi désagréables tout au long de l'année. Il y avait déjà eu le problème du versement du solde de la convention 2003 qui du fait de gel budgétaire a été retardé et elle sait que l'Entente, à juste titre, était extrêmement ennuyée par ce retard.
Et pour 2004, le ministère a annoncé à son équipe chargée d'élaborer la convention et de la gérer, qu'il était impossible de reconduire la subvention qui avait été attribuée en 2003 pour l'année 2004. C'est ce qui a été

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

communiqué par voie électronique et par lettre également il y a quelques jours. Tout en insistant effectivement, directement auprès de Benoît COMBES sur le fait que peut-être une intervention un peu musclée, celle dont le Président fait mention, pourrait être en faveur d'un déblocage de la situation. La DGAL reconnaît et s'appuie sur les travaux de l'Entente au côté de l'AFSSA depuis de très nombreuses années. Pour la DGAL, la poursuite de ses travaux est absolument indispensable et elle croit qu'aussi bien par écrit que lors de communications diverses, la DGAL l'a manifesté. Alors effectivement, une solution qui, il faut le dire, n'est pas à la hauteur des 80 000€ de la convention 2003, a été trouvée. Ce qui est indiqué sur le projet qui a été remis aujourd'hui est exact enfin, l'espère t-elle, pour l'année 2004, à savoir qu'une convention pourra être établie extrêmement rapidement, dans la semaine, à hauteur de 30 000€ pour l'année 2004. C'est une réduction incontestable mais c'est un effort qui a vraiment été consenti sur le fondement de certaines autres conventions que la DGAL a choisies de ne pas reconduire. Il faut savoir ça également que la situation est telle que la DGAL doit répartir avec le minimum qui est disponible. Et répartir, cela signifie peut-être aussi léser d'autres subventions. On va essayer très rapidement de trouver une solution pour 2004 pour solder concrètement cette convention pour 30 000 euros en décembre, sous réserve que des factures détaillées et un rapport complet soient fournis début décembre.
Ça, c'est ce qui sera exigé impérativement, le délai ne pourra être dépassé de début décembre pour obtenir les résultats et toutes les formalités administratives nécessaires.

Pour l'année 2005, Comme il a été mentionné dans un courrier du 8 octobre, la DGAL s'est engagée à dégager une subvention de 50 000€, ce qui est mentionné dans le projet. Et comme le président l'a signalé, il n'est pas possible pour l'instant et à fortiori compte tenu de la situation vécue en 2003, de s'engager pour les années 2006 et 2007, Elle préfère le dire tout de suite, ça serait vraiment malhonnête.

Monsieur LAURENT : la bonne surprise serait d'arriver à 60 000€, mais il assure madame MELIK de sa compréhension..

Madame MELIK : Ne parle pas du chiffre lui-même mais de l'engagement pour 2006 et 2007. elle pense qu'il vaut mieux être prudent compte tenu de l'historique de 2004 et s'engager pour l'instant pour 2005 uniquement.

Monsieur LAURENT : Remercie encore Madame MELIK des efforts qui ont été consentis et de la persuasion dont il a fallu jouer, parce que les uns et les autres se sont donnés rendez-vous, il y a eu beaucoup de contacts mais quand les caisses sont vides, elles sont vides. Quand le budget est arrivé au bout et qu'on nous dit qu'il faut retirer 20 ou 30%, il faut en accepter le principe. Mais les arguments qui ont été présentés étaient de dire qu'on savait qu'il y avait une restriction budgétaire, Il a été demandé à chaque ministre de réduire de 3 ou 4% son budget, mais 3 ou 4% ce n'est pas 100%, à l'Entente, c'est 100%, c'est-à-dire qu'on tue les gens en les privant de leur travail. Ce sont ces arguments qui ont été développés. Maintenant on peut y arriver parce qu'une gestion prévisionnelle importante de l'Entente, avec des excédents de fonctionnement reportés a été menée.

Il se souvient qu'on lui avait demandé à l'époque pourquoi une augmentation des subventions départementales était prévue alors qu'on ne l'avait jamais fait depuis 30 ans e, alors qu'il y avait des excédents reportés. Il se souvient de monsieur VIALLET qui était représentant de Saône-et-Loire qui disait : « ne croyez-vous pas que l'Etat va profiter de notre situation en disant puisqu'il y a des excédents, il est possible de supprimer la subvention de l'ERZ ». C'était prémonitoire ! Mais l'excédent servait aussi à vivre en attendant le versement du solde de l'année précédente de la part de l'Etat. Il y avait déjà un retard de l'Etat ; alors que l'argent de l'Etat n'était pas encore dans les caisses, l'excédent servait bien et heureusement qu'il existait ! Après ça, à l'ERZ de gérer et il avait même été prévu, lors des assemblées précédentes, de pouvoir l'utiliser parce que ce n'était pas la peine de thésauriser pour le plaisir d'avoir des sous. L'argent que les départements et l'Etat ont versé, c'était pour faire une action, or cette action a été engagée. On ne pouvait pas l'engager tant qu'on n'avait pas les moyens de les dépenser, les moyens techniques, scientifiques et surtout les projets. Le projet a maintenant avancé et est monté en puissance, si bien qu'il y a eu une accélération du travail mais forcément aussi, une accélération des dépenses, et c'est pourquoi L'ERZ connaît un déficit structurel progressif chaque année. Celui ci va se redresser parce qu'il était important que ça n'aille pas jusqu'à épuisement des réserves, mais il était possible d'entamer les réserves de façon conséquente. Et, compte tenu des prévisions à 80 000€ que l'Etat devait verser, il était prévu de redresser la barre dès 2005 pour repartir dans des comptes positifs. Jusqu'à hier soir, un déficit prévisionnel de 10 000€ annuels cumulé chaque année était envisagé. Cependant, à présent, on peut prévoir en fin d'année 2004, un excédent de fonctionnement de 30 000€, c'est-à-dire que la fin des réserves est prévue dans 3 ans et non plus en 2004. La fin du programme sera atteinte avec l'argent correspondant. Le tableau ainsi présenté ne mentionne que les recettes certaines mais permet d'envisager que l'ERZ arrivera à vivre. Il remercie madame MELIK de son intervention et souhaite qu'il aura le plaisir de la revoir lors de la prochaine session en début d'année 2005. Il invite l'assemblée à s'exprimer sur ces évènements.

Monsieur TOURNIER : à la lecture du dossier mis à disposition aujourd'hui, il semble quand même que la France soit de plus en plus exposée à cette rage et à l'échinococcose. Or elle donne de moins en moins de moyens pour

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

faire face, c'est quand même une inquiétude. On se fait plaisir avec 30 000€ au lieu de 80 000€, il l'accepte, mais est-ce qu'il n'y aura pas moins d'activité de la part de services de l'Entente, c'est une crainte que l'on peut avoir, alors que faut il faire ? Est-ce qu'il faut mettre la clé sous le paillasson, c'est l'expression employée dans le département du Jura, mais c'est vrai qu'on dispose d'un service qui est intéressant, qui est important et dont on diminue les moyens, ça c'est une réalité. Les précédentes discussions d'aujourd'hui font penser que 80 000€ c'était beaucoup et que 30 000€ suffisent. Il exprime son désaccord et souhaite que l'assemblée présente du Conseil d'administration témoigne de son inquiétude auprès du ministre de ne pas avoir les résultats précis sur le territoire français. Doit on attendre que les départements soient à nouveau touchés pour réagir ? Il souhaite qu'en cette bientôt période de vœux, l'Assemblée exprime à l'Etat son vœu de le voir faire un effort supplémentaire. C'est la santé de tout le monde en France qui est en jeu et c'est bien un problème de santé.

Monsieur LAURENT : se satisfait de la pensée de monsieur TOURNIER qui rejoint les préoccupations de l'ERZ et Laisse madame MELIK répondre.

Madame MELIK : Veut faire un ajustement, on a dit que c'était 30 000€ compte tenu des restrictions budgétaires de 2004 et 50 000€ pour 2005. La rage et l'échinococcose ont été mentionnées. Effectivement, l'échinococcose a été le point central de la subvention, de la convention qui lie la DGAL à l'Entente, Elle rappelle qu'en ce qui concerne la rage, du sud ouest, qu'il s'agit d'un aspect différent et que ce n'est pas la même prophylaxie.

Elle espère que Florence CLIQUET développera longuement ces aspects scientifiques. Il ne s'agit pas de la même méthode de lutte au plan général et de la même problématique que celle que connue pour lutter avec la DGAL contre la rage du renard, où là, l'Entente interdépartementale était absolument indispensable parce qu'était appliquée une stratégie de prophylaxie sur un réservoir naturel qui existait parmi les animaux présents sur le territoire national. Les craintes au regard de la santé publique avec les nouveaux cas de rage sont des craintes liées à des animaux importés illégalement. Il ne s'agit pas du tout de la même problématique, il ne s'agit pas de réservoir qu'on importe, il s'agit d'animaux qui ponctuellement développent des cas et menacent la santé publique, c'est certain, mais qui ne requièrent pas le même type de lutte que celle qui était requise avec la participation de l'Entente.

Monsieur LAURENT : remercie bien madame MELIK. Il souhaite apporter un petit bémol à son intervention tout à fait exacte, car il y a toujours une vigilance à mettre en application. L'Entente est le soutien technique, de cette vigilance et l'outil indispensable à une vaccination d'urgence. Le territoire vacciné ne l'est plus, à présent. C'est un territoire, l'ERZ a pu l'étudier, où les renards deviennent de plus en plus nombreux et non vaccinés, c'est comme si on mettait une allumette dans des chaumes où il reste encore la paille dessus. S'il ne reste plus que les chaumes, ça ne va pas loin, s'il y a encore la paille ça peut flamber très vite. Or il n'y a que l'Entente pour pallier à cette flambée, c'est-à-dire que si l'Entente disparaît, si financièrement parlant on ne pouvait plus exister, la DGAL serait bien embêtée de recréer des techniciens, de recréer une structure qui devra faire tout cela et d'avoir un bon territoire à revacciner au travers quelles finances nouvelles? Cela coûterait énormément d'argent. C'est-à-dire que l'entretien et la surveillance vous coûte infiniment moins que la nouvelle attaque qui pourrait se produire. Il y a toujours l'incendie qui couve.

Monsieur ENJALBERT : Sur le fond, ne peut que partager ce qui a été exprimé mais il a aussi une autre expression à formuler, celle sur la forme parce que la subvention de 80 000€ à un moment donné a bien été annoncée, elle a été dite. Aujourd'hui on nous annonce 30 000€ et l'année prochaine 50 000€ mais quel crédit peut-on apporter aux propos tenus aujourd'hui puisque les engagements n'ont pas été tenus l'année dernière, pourquoi seraient-ils tenus l'année prochaine ? Même à hauteur de ce qui a été indiqué. Il pense que la crédibilité de l'Etat est vraiment mise en cause dès lors que son engagement n'est pas tenu et tenait à le dire tout simplement parce qu'il trouve cet état de fait franchement désagréable. Cela se trouve à l'Entente comme dans d'autres structures. Communément et, de plus en plus, on a ce type de problématique à régler et si on a envie d'avoir un état respecté il faut qu'il soit respectable et par conséquent qu'il tienne ses engagements ou qu'il n'en prenne pas. Il précise que madame MELIK a eu la prudence de dire qu'en 2006 ou 2007, elle ne sait pas ce qui se passera ; il préfère entendre ça, à la limite, même si c'est plus dur plutôt que d'entendre des chiffres annoncés qui ne seraient pas honorés par la suite, ça c'est vraiment très désagréable pour tout le monde et surtout pour l'Etat qui perd beaucoup en crédibilité.

Monsieur MONNIER : Entend ce que dit la représentante du ministère. Ce n'est pas une première, Il a entendu ça il y a plus de 30 ans quand le ministère s'engageait pour l'Entente à 1 million de francs. Aujourd'hui on est à l'euro avec une dépréciation en gros de 30% pour ce qui est de l'économie, l'économie des ménages en particulier donc pour ce qui concerne les caisses des associations. L'Entente avait été créée uniquement sur le financement du Ministère même si celui-ci n'était pas très satisfait qu'il y ait une entente des départements qui se mette en place, l'Etat l'avait accepté.
Il l'avait admis le principe et, du jour au lendemain, il a rogné sa subvention d'1 million à 500 000F, ce qui a valu la démission du 1er président de l'Entente qui était monsieur KOENIG, qui a eu une discussion avec le ministère de

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

l'agriculture et qui, à ce moment-là, s'en est allé, parce que l'Etat, déjà à l'époque, n'était pas crédible. Aujourd'hui, on est dans une situation bien pire, il n'empêche qu'un des présidents de l'Entente qui était des Ardennes a proposé un jour, pour pallier précisément l'abandon de l'aide de l'Etat partiel, que les départements fassent un effort, ce qui a été accepté, d'où la cotisation des départements. Aujourd'hui il entend bien le président qui est heureux de récupérer 30 000€ qu'il n'espérait plus hier encore. Mais 30 000€ par rapport à 80 000€ qui correspondent aux 500 000F de subvention de 1970-71 C'est encore une baisse de 63%.

Et aujourd'hui on assiste à quoi ? Premièrement à une recrudescence des renards sur le territoire national alors qu'un grand effort a été fait au niveau de la vaccination. La prolifération des renards est généralisée. Ils viennent dans les potagers, dans les cours des ménages parce qu'il n'y a plus ou peu de tas d'ordures à l'extérieur et ils cherchent leur pitance où ils la trouvent. Mais la prolifération est aussi due à la suppression de la prime à la queue de renard. C'était aussi une intervention du ministère, et les renards pullulent même si les chasseurs en tirent.

Mais lorsqu'on sait qu'une chienne fait 6 ou 8 petits on peut mesurer la rapidité de l'expansion du nombre de renards sur notre territoire national. Il s'adresse à madame MELIK et cite le cas du chien qui arrive du Maroc, certes, mais la rage qui est arrivée en France, est arrivée par les frontières et ce n'était pas le Maroc mais un pays européen aux frontières de la France.

Il insiste en rappelant qu'il y avait des milliers de cous de poulets qui étaient parsemés en Meurthe-et-Moselle à l'époque pour empoisonner les renards. Il se souvient très bien des différentes mesures qui étaient prises pour l'arrêt de la rage parce qu'il y avait un véritable danger. Il rappelle qu'en Suisse, il y a eu des décès humains par rapport à la rage. Ils ont été les premiers à guider l'Entente pour faire une vaccination contre la rage. Il se souvient dans cette Entente d'un professeur qui était là et qui était opposé, Il ne citera pas de nom, à la vaccination. Il voulait la destruction du renard et aujourd'hui celle ci est arrêtée. En dehors de ceux que les chasseurs abattent en battue, ou les gardes particuliers, mais les gardes fédéraux, n'ont plus la prime à la queue de renard, donc il faut faire face à un réel danger. L'échinococcose est venue se greffer là-dessus et là aussi, cela représente un 2ème danger. Alors si le ministère abandonne des ententes comme celle des départements rien ne va plus. Pourtant l'Entente a grossi, elle a démarré avec 5-6 départements et aujourd'hui on est bientôt à la moitié des départements français. C'est que les élus mesurent les dangers qu'il y a. Alors il est convaincu qu'il est nécessaire, puisqu'il y a une entente entre les élus des collectivités locales, et Dieu sait si aujourd'hui avec la nouvelle décentralisation, les budgets des collectivités vont être encore mis à l'épreuve, s'il y a apparition de cas de rage, ou des problèmes sanitaires que l'échinococcose risque d'entraîner, l'affaire de Bordeaux n'est pas encore terminée même si le chien venait du Maroc, que le ministère ait une intervention forte. Bien sûr, il faut saluer le fait qu'Il soit revenu sur sa décision de supprimer complètement les crédits, et qu'Il fait un effort, mais il estime que cet effort doit être maintenu et même accéléré parce que les collectivités ne pourront pas tout faire.

Monsieur GUERIN : S'adresse à monsieur le président ainsi qu'à madame la représentante du ministère. Il est un petit nouveau dans cette salle et représente le Loiret. Chasseur depuis 50 ans et élu depuis 40 ans. Face à tous ces problèmes, il explique qu'il est venu parce qu'il était très intéressé. Il explique qu'on ne paie jamais assez la prévention, on ne crée pas un corps de sapeur-pompier après un incendie, il faut quand même être prêt avant. On a toujours l'impression que la prévention coûte cher mais il considère que ce que vient de dire son prédécesseur est très important. Dans la Sologne, à la limite du Cher, il y a effectivement de plus en plus de renards et, malheureusement, on ne s'y attache pas de trop pour les tuer sauf en période de chasse mais le reste de l'année, l'espèce continue à progresser. La forêt d'Orléans favorise leur pénétration tout autour d'Orléans. Il s'inquiète que dans une grande agglomération comme Orléans, 300 000 habitants environ, énormément de gens ont des chiens, et même si les chasseurs font vacciner les leurs, ce n'est pas le cas de tous les propriétaires qui font promener leur chien dans la nature. Il croit qu'une Entente de ce type, sous forme d'association, est un avantage puisqu'en cas d'urgence, l'Etat, même en faisant le maximum, devra compter sur des organismes déjà prêts à intervenir. C'est pour cela que l'Etat doit aider l'Entente car si le travail est fait en amont cela coûte beaucoup moins cher. Il est, toutefois, bien conscient qu'il faut faire des économies partout mais il ne faut pas faire des économies mal placées. Il rejoint ce qui a été dit précédemment et serait d'accord pour prendre une motion demandant que cette somme soit au moins garantie pour que les gens qui travaillent sur ces sujets puissent le faire correctement et qu'ils se sentent aidés et non brimés. Il précise que cette déclaration ne s'adresse pas spécialement à Nathalie MELIK mais il souhaite qu'elle fasse remonter en haut lieu qu'il y a des gens qui s'investissent sur des problèmes semblables.

Monsieur LAURENT : Remercie de cette intervention. Il résume ce qui a été dit en annonçant qu'il faut écrire au ministre pour lui mentionner les difficultés, les interventions, les soucis des uns et des autres, dans le domaine de la pérennité, dans le domaine de la hauteur des subventions, bien entendu, bien que cela fasse un mois que l'on s'exprime là dessus, des besoins impératifs de survie déjà, et après, des besoins impératifs pour finir le programme.
C'est à dire être à la hauteur financière et à la hauteur technique pour mener le travail bien jusqu'au bout. Il transmettra le message au Ministre de l'agriculture, par le biais de la DGAL, dont c'est la mission. Il rajoute qu'il

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

faudra intervenir auprès des autres ministères de l'Environnement et de la Santé. Il laisse la parole à Benoît COMBES pour présenter le budget supplémentaire.

Monsieur COMBES : (*Les feuilles de présentation des comptes sont sur la page suivante*) Remercie le président, et toute l'assemblée. Il l'invite à prendre l'ensemble des feuillets composant la proposition de décision modificative et à se pencher à partir de la 1ère feuille directement sur la 3ème colonne qui est la situation des dépenses et recettes au 30 septembre 2004. Il tient à préciser, quand les recettes seront examinées que ce document a été réalisé avant hier et que les nouvelles du jour font que qu'il faudra apporter quelques modifications sur le compte rendu mais que ces modifications seront votées aujourd'hui. La 3ème colonne, en 1ère page, est appelée le compte administratif mais c'est en fait l'évaluation de notre situation financière au 30 septembre. Donc les départements ont participé à hauteur de 99 876,05€ et c'est la seule participation reçue actuellement.

Les recettes ont ensuite été constituées, pour l'instant de différents produits, de ressources diverses comme le remboursement par la fédération nationale de la chasse de l'organisation de la réunion nationale que menée avec les fédérations départementales des chasseurs pour faire le point sur la situation de l'échinococcose alvéolaire.

Enfin, quelques produits exceptionnels qui sont des remboursements d'assurance, des retours sur le paiement à l'étranger en dollars avec les changements rapides de cours qui se font actuellement. Ainsi, nous avons eu un retour de conversion de 835,45€.L'ensemble de nos recettes au 30 septembre était donc de 101 948,27€. Il invite à prendre ensuite connaissance des dépenses sur la 2ème page et à regarder directement la 2ème et 3ème colonne. Les dépenses de fonctionnement étaient prévues pour 53 200€ au début de l'année et quelques-unes unes de ces dépenses ont été légèrement dépassées, d'autres par contre nous permettent de ne pas modifier le budget primitif. Les dépenses les plus fortes ont été celles du carburant à hauteur de 4 498,41€ contre 4 400€ qui étaient prévus initialement. Les personnels ERZ se déplacent énormément sur les différents terrains sur lesquels sont menées des investigations.

Il passe rapidement sur les fournitures, les frais de petit équipement, les vêtements de travail, des fournitures administratives, également les primes d'assurance qui sont les frais courants, de même sur les dépenses diverses qui sont les rémunérations d'intermédiaires qui sont les achats de documentation, etc. Il y a une rubrique qui est importante à signaler c'est la rubrique 625 « déplacements et missions » pour les mêmes raisons que pour le carburant, ce chiffre est très nettement dépassé, le budget envisagé était de 19 400€ et nous sommes allés en dépenses à 21 700,07€. L'ensemble de ces charges à caractère général a conduit à faire des dépenses pour 45 782,66€. Ensuite, les charges de personnel sont globalisées à 101 084,53€, il faut que je vous précise que Déborah GOTTSCHECK ayant été enceinte et ayant accouchée, il en profite pour la féliciter aujourd'hui pour tout le monde, d'une petite Margot, qui a permis d'avoir 4 mois de salaires en moins à payer, je n'invite pas l'ensemble du personnel à faire la même chose ! Cela a permis d'avoir des dépenses légèrement inférieures à celles qui étaient prévues initialement. Les indemnités des élus et du conseiller technique se montent à 3 140,56€ pour un total de dépenses de fonctionnement de 150 007,75€.

Monsieur LAURENT : Souhaite faire un petit commentaire pour la présentation. Il ne s'agit pas vraiment d'un compte administratif mais d'un tableau indicateur du rythme de vie et du rythme des dépenses de l'Entente sur l'année 2004. Par contre, le budget primitif a été fait simplement avec les recettes théoriquement attendues des départements et de l'Etat. Il rappelle que l'excédent de fonctionnement est en général reporté uniquement lors de l'examen de la décision modificative. L'excédent financier n'est jamais reporté en budget primitif, car cela donne toujours l'impression de pouvoir disposer de beaucoup d'argent et on risque de dépenser bien plus facilement sans s'apercevoir des dérapages. N'inscrire que les recettes certaines annuelles de l'année permet de suivre au plus juste chaque ligne de dépense de façon à arriver le plus loin possible sans entamer cet excédent reporté qui représentait, en fait, nos économies, mais les économies, du fait des derniers évènements, il y en a plus ! Elles ont servi pour parer les à-coups financiers. Les propositions de DM seront faites non pas avec les 80 000€ de l'Etat qu'on avait prévu dans le BP, on va ne remettre que 30 000€ mais en puisant plus sur notre excédent reporté qu'on va incorporer maintenant.

Monsieur COMBES : Sur la 3ème page du document sont présentés les investissements en terme de dépenses et de recettes. Les investissements ont consisté, cette année, en l'acquisition d'un congélateur -80°C qui nous permet de désengorger les congélateurs que l'AFSSA mettait à disposition pour l'ensemble du matériel récolté sur le terrain pour pouvoir le décontaminer. C'est le seul achat d'investissement pour un montant de 5 999,14€ et nous avions, en recettes, envisagé le fond de compensation de TVA et la DGE que vous voyez pour une hauteur d'environ 2 000€ et une partie de l'excédent de fonctionnement dont parlait le président il y a 5 minutes pour une hauteur de 4 000€ en budget primitif. Cela permettait de couvrir l'ensemble de ces dépenses avec, en plus, un résultat d'investissement à reporter impérativement de 714,26€.
Le fond de compensation de la TVA et la DGE vont arriver de façon certaine, d'après la préfecture. Il explique que la préfecture lui a annoncé qu'elle avait eu des coupes sombres dans son enveloppe concernant ces fonds mais

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

qu'une enveloppe supplémentaire était enfin arrivée récemment. Il invite à présent à examiner la proposition de décision modificative. En 1ère page, en excédent antérieur reporté de fonctionnement, est reportée la totalité de ce que nous avions en 2003 pour un montant de 99 344,17€. Les recettes : Il demande de faire la correction concernant le chiffre de – 80 000 € et de ne mettre plus que –50000€ sur ce papier. La participation des départements, prévue à 99 000€ de cotisations est en fait de 99 876,05€. Il faut donc présenter en décision modificative ce petit supplément de 876,05€ ; de même pour les différentes recettes déjà évoquées qui sont 1 236,77€ et 835,45€ qui n'apparaissaient pas dans le budget primitif qu'il convient de reporter en décision modificative. Donc, la proposition de décision modificative en terme de recettes de fonctionnement se monte à 22 292,44€ + 30 000 € pour un budget total BP + DM de 205 292,44€ + 30 000 € soit 235 292,44 €

Il fait remarquer que dans la proposition de décision modificative, dans toutes les rubriques sur lesquelles n'a pas été dépensé l'ensemble de l'argent prévu en BP, on voit apparaître des « moins » puisque les évaluations de dépenses sur les 3 derniers mois de l'année font penser qu'il n'y aura pas plus de dépenses à faire dans ces articles La proposition de décision modificative pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général, est de 8 730€.

Pour les charges de personnel qui correspondent aux salaires des mois d'octobre, novembre et décembre, les charges s'élèvent à 12 350 € en terme de proposition de décision modificative. Il signale, à ce propos, qu'à la fin du stage de Vincent RATON et Claire BOYER, le Bureau a décidé de les engager pour un mois pour finir leur étude complètement et parfaire celle-ci. Ils feront une présentation des résultats de ces travaux dans la partie technique. Il laissera madame ROUILLEAUX présenter les charges financières. Il s'agit des titres de recettes qui ont été annulés ; le département du Cher pour une raison qui lui est personnelle a souhaité ne pas adhérer cette année mais a décidé de renouveler son adhésion après les nouvelles élections. Il y a aussi le département de Savoie qui, en 2002, n'a pas versé la totalité de sa cotisation parce qu'ils n'avaient pas budgété celle-là de façon suffisamment précise. Il y avait donc un petit rien qui portait préjudice à l'exactitude du compte administratif 2003 et qu'il convient de prendre en compte réellement. La somme exacte rentre dans les 1 430€ proposées comme charges financières. Les 30 012,44€, inscrits en charges exceptionnelles, correspondent à la somme du solde de la répartition des réserves sur la proposition de décision modificative plus les 30 000 € de l'Etat. L'ensemble du budget primitif et décision modificative, pour aller jusqu'à la fin de 2004, est de 235 292,44€ correspondant au montant total des recettes.

Enfin, pour le programme d'investissement, aucun investissement supplémentaire n'est envisagé pour l'année. Il était prévu de reporter en budget primitif 4 000€ pour permettre de faire l'acquisition du congélateur déjà évoqué, mais les besoins réels ne sont que de 2 100€ pour réaliser cette opération. Il demande l'accord de l'Assemblée pour changer ce qui était prévu en budget primitif et ramener à 2 100 € le report d'excédent antérieur de fonctionnement sur l'investissement. L'ensemble du budget primitif en terme de dépenses, budget primitif + décision modificative se monte à 6 014,26€ ce qui est équilibré avec les recettes. Il remercie l'assemblée de son attention et laisse le président LAURENT procéder à l'adoption de cette proposition de DM.

Monsieur LAURENT : Souhaite que madame ROUILLEAUX apporte son avis pour ce qui est de la véracité des comptes et des demandes particulières à faire voter pour ce qui est de la légalisation de certaines rentrées.

Madame ROUILLEAUX : Demande juste une délibération pour annuler partiellement le titre de la Savoie de 2002 pour 127,24€ et une autre pour annuler le titre du département du Cher pour 1257,71€. Comme monsieur COMBES l'a indiqué, il faut affecter à l'investissement 2 100€ sur les résultats de fonctionnement cumulés de 101 444,17€ et donc prendre une délibération. Il faut encore prendre une délibération pour autoriser le président à souscrire les marchés à formalités adaptées jusqu'à 90 000€ c'est classique pour faire fonctionner l'Entente dans les nouvelles conditions, Enfin, comme cela a déjà été indiqué, délibérer pour accorder les indemnités au président et au vice président et au conseiller technique parce qu'il y a de nouvelles élections, et accessoirement une délibération pour autoriser la souscription d'une ligne de trésorerie en déléguant au bureau la réalisation de cette ligne c'est-à-dire le contact avec les établissements financiers et l'examen de leur condition.

Monsieur LAURENT : Il faudrait effectivement une délibération pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie parce qu'il y a eu des difficultés. S'il avait pu à l'époque, emprunter momentanément, il aurait été plus serein. C'est une ligne qui est ou n'est pas utilisée qui est remboursée immédiatement ou pas. C'est-à-dire qu'elle ne coûte pas cher. Il n'y a pas trop d'intérêt d'après les vices-présidents chargés de la gestion de leur ville qu'il a questionnés. C'est 3-3,5%, mais calculés au jour le jour. Il demande à l'Assemblée s'il est nécessaire de faire répéter certaines des délibérations demandées par madame ROUILLEAUX. *Personne ne se manifeste*. Il soumet donc à l'Assemblée le vote global pour la décision modificative et pour les délibérations proposées.

La décision modificative telle que présentée et approuvée par madame ROUILLEAUX est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations pour : l'annulation des titres à hauteur de 1257.71 € ; l'affectation à l'investissement de 2100 € ; l'autorisation donnée au président de souscrire les marchés à formalités adaptées jusqu'à 90 000 € et l'ouverture par le bureau d'une ligne de trésorerie de 60 000 € sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur CORRIER : essaie de relier les propos assez optimistes du président LAURENT tout à l'heure avec la représentante de l'Etat à partir du compte de résultat prévisionnel notamment le report des excédents de fonctionnement. Il suppose que le compte administratif dans le premier document présenté fait foi. Dans la colonne 2003, et suivantes , il lit en recettes des départements 108 910 € et si l'on regarde le compte de situation (appelé cpte administratif) au 30 septembre 2004 qui était présenté à l'instant sur 2003 pour participation des départements 92 000€, donc il y a 14000 € d'écart qu'il ne comprend pas.

Monsieur LAURENT : dans les 108 000€, il y a le Cher qu'on vient de décider de réaffecter en différence.

Monsieur COMBES : Précise que dans les comptes administratifs des années précédentes, sont inscrites en « recettes des départements », par souci de simplification, toutes les recettes qui apparaissent dans le compte administratif de l'année alors que pour les années à venir, on ne compte que les vraies recettes certaines provenant des départements.
Monsieur CORRIER : Craint que la différence ne tempère l'optimisme du président sur les situations reportées qui emmènent en 2007.

Monsieur COMBES : Cela modifie à peine les prévisions puisque la présentation des situations jusqu'en 2007 ne sont évoquées que les réelles recettes des départements, qui seront bien de 125 000€ chaque fois, (puisqu'il y a eu augmentation des cotisations à partir de 2005). Ce sera un petit peu plus de recettes comme on a un peu plus de recettes en 2003 par rapport au compte administratif réel.

Monsieur LAURENT : Précise qu'il y a les comptes administratifs avec les chiffres exacts, et pour la suite il y a des « décomptes administratifs », comme des budgets, c'est-à-dire prévisionnels.

Monsieur TOURNIER : Veut savoir pourquoi le FC-TVA, c'est l'Entente qui le récupère et pas les départements.

Monsieur LAURENT : Confirme que ce sont des dépenses faites sur le budget propre de l'Entente qui est un ensemble de recettes, ce ne sont pas uniquement des recettes départementales. Avec l'absence d'autres interventions, le président clôt le débat budgétaire. Il invite, à présent, à passer aux parties scientifiques et techniques avec l'intervention de madame CLIQUET, qui est directrice de l'AFSSA-Nancy et aussi soutien scientifique de l'Entente en permanence.

Monsieur COMBES : Présente le programme de cette partie : La situation de la rage, comme chaque fois, et parce que c'est important, ensuite Florence CLIQUET évoquera le point sur ce qui s'est passé sur Bordeaux assez rapidement Il précise que l'Assemblée constatera que l'Entente est assez peu concernée par ce problème de rage importée. Ensuite seront abordés les résultats des analyses sur les départements pour le programme de cartographie de l'échinococcose alvéolaire et dans une dernière partie, sera exposé ce qui a été réalisé en terme d'épidémiologie sur le renard urbain.

ATTENTION ! A partir de cette intervention, les exposés qui suivent sont reproduits intégralement. Ils font référence à des diaporamas qui sont présentés après chaque intervention

Madame CLIQUET : Remercie le président LAURENT, et Benoît COMBES et salue l'assemblée. Elle est très heureuse d'être ici dans l'Aube et confirme que Troyes est une très belle ville, qu'elle a eu l'occasion de visiter un peu ce matin.

sa présentation sera d'abord sur la rage en France et en Europe et sera suivie d'un petit exposé sur les résultats récents obtenus en biologie moléculaire sur l'échinococcose alvéolaire.

D'abord la rage, comme vous le savez et comme l'a très bien dit monsieur le président, la dernière campagne de vaccination orale des renards contre la rage a eu lieu il y a juste 1 an. C'était début octobre, l'année dernière, et cette campagne était menée sur une surface d'à peu près 5000km^2 et sur 3 départements frontaliers avec l'Allemagne. Cela fait donc 1 an que la France se trouve sans vaccination orale. On a un peu de difficultés à s'y faire, je vous expliquerai après pourquoi.

En 2004 nous continuons à récolter des prélèvements issus du terrain pour obtenir des renards naïfs c'est-à-dire non vaccinés et pour avoir une sérothèque (une collection de sérums) que nous mettons dans nos congélateurs pour pouvoir continuer à étudier la sérologie de la rage en cas de réapparition de la maladie en France. Ceci se fait

avec l'appui très important de l'ERZ, on ne le voit pas sur cette diapositive mais ça sous-entend énormément de travail en amont, avec l'ERZ bien sûr, mais avec également les fédérations des chasseurs et l'ONCFS. Nous poursuivrons ce programme de surveillance en 2005. Benoît COMBES et moi-même avons pas mal réfléchi à ce suivi pour 2005 et nous pensons que raisonnablement nous devrons l'augmenter car un foyer de rage, tout près de chez nous, persiste encore en Allemagne et il n'est pas du tout exclu que la rage revienne en France, comme on le disait tout à l'heure, à cause des populations de renards. J'en reparlerai tout à l'heure. Nous avons ainsi élaboré un protocole que nous soumettrons à la DGAL. Ce protocole est basé sur 2 points : 1°, obtenir des départements frontaliers avec l'Allemagne davantage de prélèvements de renards trouvés morts sur les routes ou ayant un comportement suspect et 2ème point, augmenter la pression de surveillance qui est aujourd'hui insuffisante. C'est un projet pour 2005.

Je vais vous parler très rapidement des chauves-souris puisque c'est tout de même un problème en France. De début 1989 à aujourd'hui nous avons enregistré en France 20 cas de chauves-souris porteuses d'un virus de rage plus 1 cas importé dont je ne parlerai pas, il était en provenance d'Afrique. Le souci pour nous, c'est qu'il semblerait qu'il y ait une petite hausse du nombre de cas, nous avons enregistré en 2004, 4 cas, tous du 1er juillet jusqu'au mois de septembre. C'est la 1ère fois que nous avons tant de cas sur une période aussi courte. Nous ne pensons pas qu'il s'agit d'un problème de surveillance mais plutôt d'un phénomène nouveau en France avec une augmentation d'incidence. Tout cela pour l'instant ne sont que des hypothèses. Ce qui est intéressant c'est qu'il y avait des départements où on n'avait jamais trouvé de cas, c'est le cas pour cette chauve-souris, c'est un nouveau département qui semblerait infecté. Mais nous pensons au laboratoire qu'en fait, tous les départements sont très probablement infectés par cette rage des chauves-souris. Ce qui est intéressant également, c'est que nous avons enregistré un cas à Guéret début juillet. Ce cas a été enregistré chez un vétérinaire qui héberge une colonie de sérotines dans son grenier. Il ne les a pas détruites parce c'est interdit, elles sont protégées, et il a trouvé une chauve-souris morte, fin juin et nous l'a envoyée. Elle était porteuse d'un lyssavirus. Ce qui est intéressant c'est que la souche qu'on a isolée sur cette chauve-souris est la même que celle qu'on avait isolée il y a 2 ans. C'est une souche nouvelle qu'on n'avait jamais isolée en France. Ce vétérinaire nous a autorisés à effectuer des captures chez lui. Le 2 août avec l'aide des chiroptèrologues, et bien sûr, après avoir obtenu toutes les autorisations, nous avons effectué, chez ce vétérinaire, des captures suivies de relâchers. Nous avons réussi à capturer 12 chauves-souris. C'était une soirée assez riche. C'est la 1ère fois qu'on arrive à capturer autant de chauves-souris et les analyses sont actuellement en cours.

Ici sur ce graphe, sont reportées les chauves-souris reçues au laboratoire et analysées depuis 1989. Grâce à la DGAL nous avons pu augmenter la pression de surveillance dans les années 2000, c'était début 2001, nous avons maintenant énormément de chauves-souris qui arrivent au laboratoire et ici sont reportés les résultats pour 2003 mais ne sont pas reportées, sur ce graphe, 33 roussettes que nous avons reçues cette année. Nous ne reportons que les chauves-souris autochtones. Le réseau fonctionne donc bien et nous espérons que ça va continuer les années suivantes. Nous avons un programme de recherche destiné à étudier de près ces virus qui sont assez peu connus en Europe et à étudier également l'efficacité des vaccins disponibles aujourd'hui sur le marché. Car aujourd'hui, on n'est pas sûr à 100% que les vaccins vétérinaires canins protégeraient un chien si ce chien était infecté par un virus de chauves-souris. Toutes ces études sont actuellement en cours à l'AFSSA. Ces cartes représentent la pression de surveillance de ces animaux au niveau national. Vous voyez qu'en 2004, nous avons réussi à toucher tous les départements. Nous recevons maintenant de nombreux prélèvements de nombreux départements. Il y a encore quelques départements qui sont assez frileux mais nous attendons 10 prélèvements pour la Corse qui devraient arriver la semaine prochaine. La Corse continue à participer activement au réseau.

Maintenant je vais parler du cas survenu très récemment dont tout le monde, ici, a entendu parler. C'est ce cas de rage canine qui est arrivé en plein mois d'août, mauvaise période. Il s'agissait d'un chiot femelle de 4 mois appelé Ticky, Ticky est très connue. Ce chien n'était pas vacciné, pas identifié et venait du Maroc de 10km d'Agadir. Je voudrais dire tout de suite ici que ce n'est pas le 1er cas cette année, c'est le 3ème. Nous avons eu 3 chiens importés illégalement du Maroc, près d'Agadir également. Pour celui du mois de mai, et celui du début d'année il s'agissait de chiens appartenant également à des français. C'était un chien français qui avait été emmené avec son propriétaire au Maroc et qui était revenu, donc qui avait pu sortir et rentrer à nouveau en France. Il n'était pas vacciné correctement car le maître n'avait pas suivi les rappels. Par contre pour le chien du mois de mai, c'était le même cas de figure, chiot ramené des environs d'Agadir. Dans la région d'Agadir il y a énormément de rage. Au Maroc, on enregistre à peu près 20-25 cas humains tous les ans et plus de 400 cas animaux. L'AFSSA-Nancy a une très bonne collaboration avec le Maroc ; nous avons un étroit programme de coopération avec ce pays. Ils travaillent beaucoup sur la rage mais il y a d'énormes problèmes dus essentiellement aux populations canines. Celles ci sont importantes et non maîtrisées au Maroc. Ticky a été introduit en France le 5 juillet via l'Espagne. Il habitait à Bordeaux avec son propriétaire qui était un artiste de rue. Le comportement de l'animal a commencé à changer le 18 août. Entre le 5 juillet et le 18 août, il a pu se passer quand même pas mal de choses et les signes étaient tout à fait évocateurs de la rage. Le 21 août il a été décidé par le vétérinaire de placer l'animal en refuge pour l'isoler, et il est mort dans ce refuge près de Bordeaux dans la soirée.

Le diagnostic de rage a été posé par l'institut Pasteur le 26 août et la souche a été typée, il s'agit d'une souche type canine du Maroc, d'Afrique du Nord plus précisément. Pourquoi a-t-on entendu beaucoup plus parlé de ce cas, que des autres ? Je précise, que depuis 1968, on a enregistré en France une trentaine de cas de rage

Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

d'importation. Ticky n'est malheureusement pas le 1er et ne sera sûrement pas le dernier. On a enregistré 9 cas de chiens qui venaient du Maroc et 5 cas depuis 2001. On peut dire qu'il y a une hausse du nombre de cas en provenance du Maroc. Un cas en janvier 2001, un en août 2002 et 3 cas en 2004. Je me suis alors demandée si ce n'était pas l'ARTT qui pouvait faire favoriser cette tendance, parce que les gens voyagent plus, ils ont plus de temps libre. Les Français aiment beaucoup le Maroc et c'est vraiment depuis 2001 qu'on a une recrudescence des cas.
En plus, la situation n'était pas aisée, c'était en plein mois d'août, le propriétaire de Ticky, un artiste de rue, et comme tous les artistes à cette époque-là, surtout dans le sud-ouest, a participé à de nombreuses manifestations, et festivals qui ne se sont pas limités à la Gironde. Il a été se promener dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne, accompagné de son chien. Il a fréquenté des campings, vu énormément de monde et il n'a pas toujours eu un œil sur son chien. La situation était d'autant plus compliquée que ce chien avait une rage particulièrement agressive et il a été en contact avec nombre de gens et de chiens, qui ont été mordus. J'ai pris les photos du chien et les images qui vont suivre sur le site internet qui est très bien fait, sur lequel tout le monde a accès. Sur ce graphique, sont représentés les séjours du chien. Il a séjourné, la plupart du temps, à Bordeaux mais également plusieurs jours à Libourne et il a participé également à un festival à Miramont-de-Guyenne. Ce chronogramme a été fait par Julien ASTOUL au bureau DGAL. Il résume très bien la chronologie des événements. Le chien est décédé le 21 août, début de la phase clinique le 17 août.

On considère d'après les données bibliographiques, très nombreuses, qu'un chien commence à pouvoir excréter dans sa salive du virus tout en étant encore en pleine forme, 11 jours avant l'apparition des 1ers signes cliniques. La phase à risques se situe donc entre le 2 et le 17 août. Une enquête, dont Nathalie MELIK vous parlerait beaucoup mieux que moi, a été diligentée entre tous les services concernés pour retrouver tous les chiens qui avaient pu être en contact avec Ticky pendant cette période-là. Ici sont montrés tous les animaux, qui selon l'enquête et selon les dires du propriétaire parce que toute l'enquête repose en fait sur les témoignages du propriétaire, qui ont été en contact avec Ticky. La plupart ont été retrouvée, certains ne le sont pas encore dont le caniche gris. Il y a des périodes dans l'excrétion qui sont plus embêtantes que d'autres et ce qui est très gênant c'est certains des chiens non encore retrouvés ont été en contact avec ce chiot dans une période où l'excrétion rabique était assez élevée. La situation aujourd'hui est donc, encore préoccupante. Il y a encore 5 personnes dont 3 enfants qui sont recherchées, et 13 chiens dont certains sont sur le chronogramme. Aujourd'hui les analyses au laboratoire qui ont été effectuées par l'institut Pasteur et par l'AFSSA-Nancy n'ont pas révélé de cas de rage secondaire. Dans les 9 cas de rage issus de chiens importés du Maroc depuis 1968, un seul chien, en 1986, a contaminé un chat qui a été trouvé enragé. On a pu le retrouver mais imaginez qu'un de ces 13 chiens soit comme le chat de 1986,en incubation de rage, il peut très bien avoir contaminé d'autres chiens et des gens. C'est pour cette raison qu'un arrêté ministériel du 3 septembre a été mis en place pour gérer le risque vis à vis de tous les animaux errants non identifiés et non vaccinés dans les 3 départements. Des mesures d'abattage ont été mises en place pour 6 mois à partir du 3 septembre et peuvent paraître sévères. Beaucoup de gens nous téléphonent en colère. Mais, il y a encore 5 personnes recherchées et 13 animaux qui sont peut-être en incubation de rage. Ces mesures correspondent à un principe de précaution qu'on ne peut pas éviter. 370 animaux ont été abattus et ont été analysés au laboratoire. Aucun n'a montré d'antigènes rabiques lors du diagnostic mais celui ci était malheureusement indispensable.

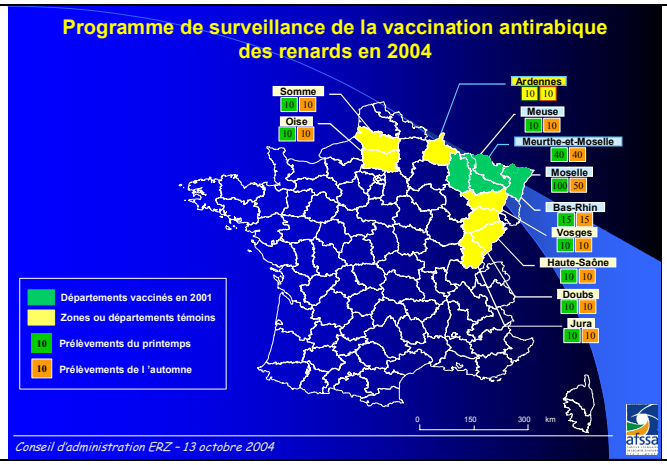

Pour 2005, l'ERZ et l'AFSSA prévoient d'augmenter la pression de surveillance de la rage dans les départements frontaliers avec l'Allemagne du fait de la persistance d'un foyer actif à environ 100 km de la frontière

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Évolution du nombre de chauves-souris autochtones adressées pour diagnostic de rage à l'AFSSA Nancy de septembre 1989 au 24 septembre 2004

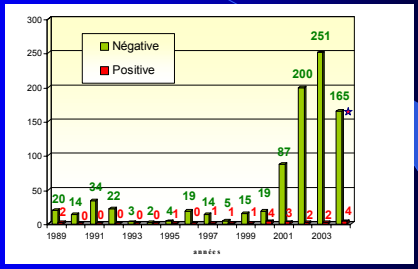

Les chauves-souris diagnostiquées positives, indiquées en rouge sur le graphe, ont été réalisées à l'AFSSA-Nancy ou au laboratoire de l'Institut Pasteur, Paris.

* Ne sont pas comptabilisés en 2004 sur ce graphique 33 chauves-souris exotiques (Roussettes sp).

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

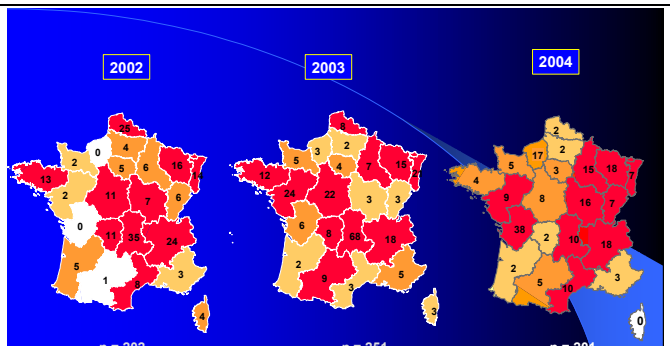

Répartition par région des chauves-souris collectées à l'AFSSA Nancy pour la surveillance de la rage (2002 – 2003- 2004)

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Cas de rage canine d'importation

- Chiot femelle de 4 mois appelé Tikki non vacciné non identifié originaire du Maroc (10 km d'Agadir).
- Animal introduit en France le 05 juillet via l'Espagne.
- Comportement de l'animal évocateur de la rage le 18 août (nervosité, agressivité, morsures et impossibilité de se nourrir).
- Le 21 août, l'animal est placé en refuge où il est mort dans la soirée. le diagnostic de rage est posé le 26 août par l'Institut Pasteur (car l'animal avait contaminé plusieurs personnes).

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Le propiétaire de Tikki est un artiste de rue et a participé à plusieurs manifestations artistiques en Gironde, Lot et Garonne et Dordogne,… accompagné de son chien.

Nombreuses personnes en contact
Et nombreux chiens

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Déplacements de l'animal

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

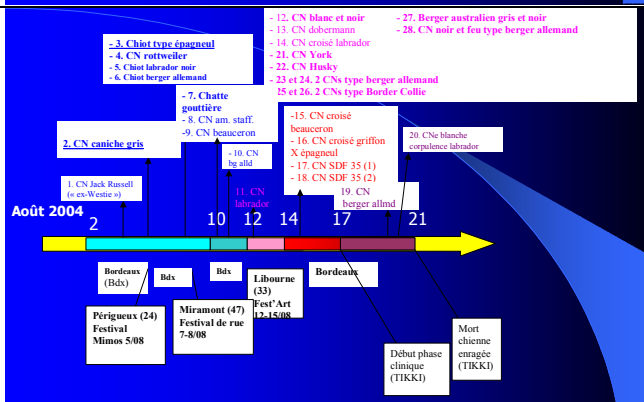

Chronogramme des évènements

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

A ce jour

- 5 personnes sont encore recherchées dont 3 enfants
- 13 chiens sont recherchés
- Les analyses de laboratoire n'ont pas permis de mettre en évidence de cas secondaires.

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Sur la rage en Europe. Sur ce graphique sont représentés les données épidémiologiques de la rage dans tous les pays européens. La semaine dernière à l'OMS on m'a reprochée d'avoir oublié certains pays comme l'Azerbaïdjan. Il faudrait peut-être changer le mode de suivi de la rage en Europe et inclure de nouveaux pays où il y a de la rage canine d'ailleurs comme en Turquie. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la Turquie est le seul pays « européen » où le réservoir rage est le chien. S'il rentre dans l'Europe il faudra prendre des mesures. La situation de la rage en Europe c'est 20 000 cas dans la 1ère décade 1980-90 et ensuite une baisse du nombre de cas en particulier à partir de 1989, année noire : en France 4213 cas enregistrés. Mais année noire également pour de nombreux pays européens, beaucoup de questions restent en supens sur cette année là. Toujours est-il qu'après 1989 aussi bien les pays de l'Ouest de l'Europe que les pays du centre de l'Europe principalement l'Allemagne ici ont utilisé la vaccination orale. La décroissance du nombre de cas de rage est bien le résultat des campagnes de vaccination orale. Il est intéressant de constater une superposition des courbes d'incidence de la rage. Par contre dans les pays de l'Est de l'Europe en particulier Ukraine, Russie et les 3 pays baltes nous constatons une hausse significative de la rage depuis 2001. Nous commençons en France à travailler sur cette question préoccupante. Les données sont complètement inexistantes en revanche, pour les pays du sud Europe. Le peu de cas de rage reflètent plutôt un manque de surveillance qu'une situation réelle de la rage. Nous essayons de travailler avec ces pays là, la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie, pour les aider à développer la vaccination orale. La plupart ne l'utilise pas ou l'utilise mal et dépense inutilement l'argent je pense à la surveillance même de la maladie est déficiente dans ces pays. En 2003, 11083 cas de rage vulpine recensés pour toute l'Europe. Les tâches rouges représentent l'intensité des cas. Les pays baltes ont des nombres énormes de cas. Plus de la moitié des animaux qui arrivent en diagnostic rage d'Estonie sont positifs. Pourtant il y a peu de cas humains. Un cas humain en Lettonie l'année dernière. Pour nous, le réel souci vient de l'Allemagne. Il y a un foyer très actif dans le land de Hesse et on a calculé, avec Benoît COMBES, que ce foyer était à environ 100km de chez nous. Les Allemands ont révélé que pour 2004, ils auraient encore une vingtaine de cas de rage vulpine. La situation est vraiment très préoccupante parce que le foyer se situe en zone urbaine et périurbaine. Un cordon de vaccination a été mis en place autour de cette zone sans toucher la zone elle-même. Les moyens mis en œuvre pour vacciner ces zones périurbaines sont donc, insuffisants. Il est donc nécessaire qu'en France on renforce la surveillance à nos frontières.

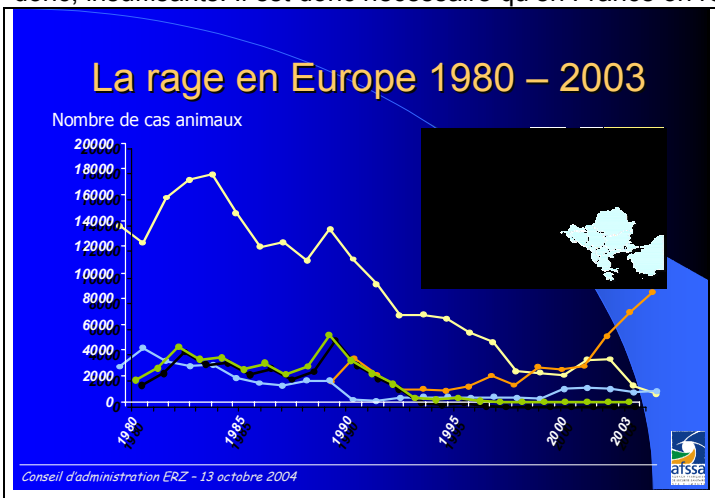

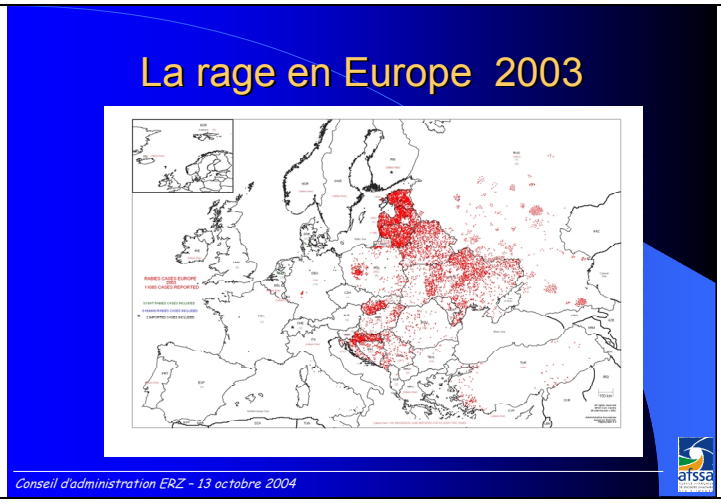

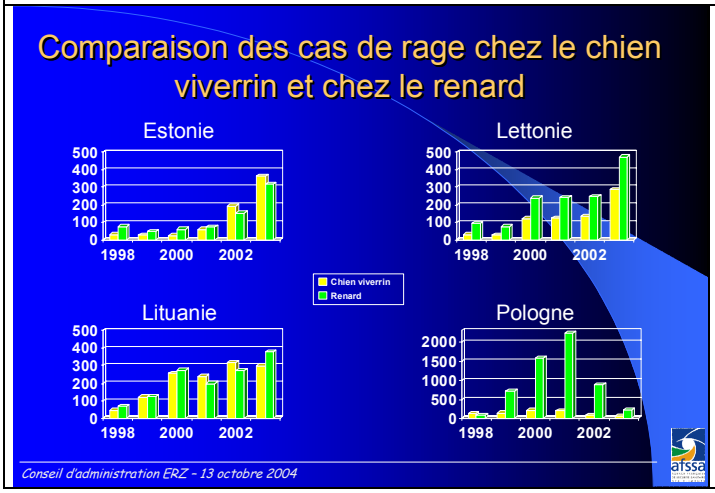

Monsieur LIEB : souhaite savoir exactement où se trouvent ces cas allemands.

Madame CLIQUET : en Hesse, en zone urbaine près de Francfort. Les Allemands utilisent un vaccin non dépourvu d'effet pathogène contrairement au vaccin français. Ce vaccin ne peut pas être utilisé en zone urbaine. Il y a trop de risques pour la population, alors que si les Allemands vaccinaient dans ces zones là avec du vaccin français, reconnus par l'OMS, sans chauvinisme, un, au moins, est complètement dépourvu d'effet pathogène, c'est le vaccin recombinant VRG. Ce vaccin peut être utilisé en zone urbaine et périurbaine. Donc la commission européenne devrait obliger ce pays, alors qu'elle finance la moitié des campagnes, à utiliser ce vaccin, et c'est à présent, un problème politique. En fait, la rage est en pleine évolution partout dans le monde mais également en Europe. Quels sont les liens avec la rage des chauves souris ? Est-ce du à une évolution des vecteurs et des réservoirs que sont le renard et les chiens viverrins. Les allemands sont persuadés que cette espèce sera bientôt en France. C'est un bon vecteur de la rage, avec un virus différent de celui du renard, mais on ne sait pas s'il peut jouer le rôle de réservoir. Des études seront entamées bientôt à Nancy, dans notre station expérimentale, dans ce sens. On va essayer de faire des essais de pathogénécité de souches, parce qu'on pense que la souche du chien viverrin, de façon très surprenante, n'est pas pathogène pour le chien viverrin lui-même. Pourtant il y beaucoup de chiens viverrins qui meurent de rage alors que, en Pologne par exemple, le chien viverrin tue beaucoup d'animaux alors qu'il est un hôte peu important, moins de 10 % alors qu'en Estonie, il y a davantage de chiens viverrins concernés par la rage que de renards. Cette tendance semble également se préciser dans les autres pays baltes. Il faudrait pouvoir valider que les vaccins oraux qu'on a aujourd'hui fonctionnent de façon efficace sur les chiens viverrins.

Monsieur LAURENT : remercie beaucoup madame CLIQUET de cet exposé complet et ouvre la discussion.

Monsieur DAVID : voudrait savoir à quoi ressemblait un chien viverrin et s'il serait porteur sain d'une certaine souche de virus rabique.

Madame CLIQUET : Un chien viverrin ressemble à un raton laveur avec une fourrure très épaisse. Quant au porteur sain, on pourrait parler de porteur sain pour le renard vis-à-vis du parasite de l'échinocoque puisque le renard n'en meurt pas, nous pensons que le chien viverrin meurt de rage comme le renard. C'est le cas en Estonie, de nombreux diagnostics de rage sont portés sur les chiens viverrins. Nous ne savons pas comment circule la souche que nous connaissons très mal qui a été très peu étudiée par les Européens. La souche vulpine est bien mieux connue. On sait que la souche vulpine tue de façon remarquable le renard et qu'elle tue très mal le chien. Il faut à peu près 100 000 à 1 million de fois plus de particules virales rabiques pour tuer un chien que pour un renard. D'ailleurs, ce cas de rage canine à Bordeaux, est certes préoccupant, mais le fait qu'un chien potentiellement enragé dans la zone de Bordeaux infecte un renard qui se promène aux alentours ne signifie pas que la rage du renard va revenir en France, puisque, comme je vous le disais, les souches sont quand même très adaptées à l'espèce qu'elles infectent, et heureusement. Par ailleurs il est assez peu probable compte tenu de la prophylaxie que nous avons adoptée en France qu'un cycle de rage canine puisse s'installer en France.

Monsieur DAVID : Encore une petite question concernant les souches de virus rabiques trouvées sur les populations de chauves-souris, est-ce que ces virus s'essaiment sur d'autres espèces ou bien restent confinés dans ces espèces de chauves-souris ? Y a-t-il un risque majeur de zoonose à partir de tout ça ?

Madame CLIQUET : Les chauves-souris sont porteuses de virus différent, cycle de rage différent, indépendant de la rage du renard. En Europe le 1er cas a été détecté en 1954 en Allemagne, et depuis 1954 on a eu 4 cas humains de rage suite à une contamination par une chauve-souris, le dernier cas remonte en 2002 en Ecosse on en a beaucoup parlé dans la presse, moins que Ticky cependant, mais parce que ce n'était pas chez nous. On a eu 2 cas en 1977 et en 1985 en ex-URSS chez des jeunes filles et on a eu également un cas en 1985 chez un scientifique finlandais qui travaillait sur la rage. Il savait ce qu'était la rage mais n'était pas vacciné contre et pour ces 4 personnes, il n'y a pas eu de vaccination préventive contre la rage mais il n'y a pas eu non plus de traitement post-exposition. Ces 4 personnes n'ont pas été vaccinées suite à cette exposition. Il y a eu également trois cas chez les animaux dus au virus de chauve-souris, un cas chez une fouine qui est morte de rage et qui était porteuse d'un virus de chauve-souris en Allemagne en 2001 ; et il y a eu deux cas de moutons, deux animaux domestiques, au Danemark en 1998 et en 2002. Ce sont les trois uniques cas qui existent au niveau faune sauvage et domestique.

Monsieur MORLACCHI : Les chauves-souris sont des animaux protégés. Quelle stratégie est envisagée pour éradiquer la rage chez la chauve-souris ?

Madame CLIQUET : je ne pense pas qu'en Europe on éradiquera la rage des chauves-souris, vous avez ici une plaquette et je pense que comme l'échinococcose, le contrôle de la rage chez les chauves-souris passe par des mesures d'information auprès du public et également des habitudes à changer. Il faut maintenir le statut de protection des ces animaux.

Les chauves-souris n'ont pas du tout les mêmes habitudes de vie que nous, elles vivent la nuit et on ne pourra pas trouver une méthode de contrôle. Par contre on pourra et c'est le but de notre programme de recherche, en savoir un peu plus un peu plus sur le mode de circulation et d 'évolution de ces virus.

Monsieur POILLOT : il n'y a plus du tout de campagne de vaccination est-ce qu'on ne joue pas avec le feu par rapport aux cas qui sont en Hesse, à côté ?

Monsieur LAURENT : C'est pour cela que l'AFSSA et l'Entente exercent une vigilance accrue aux frontières.

Madame CLIQUET : Tient à préciser que grâce à l'appui de la DGAL, l'AFSSA-Nancy dispose, et la France est le seul pays européen à l'avoir, d'un stock d'appâts d'urgence dans ses congélateurs. Un certain nombre d'appâts VRG et SAG2 en stock, nous permettraient de réagir dans un délai de 15 jours si la rage revenait en France. Il n'y aurait pas besoin non plus de passer par une commission d'appels d'offre pour la société d'hélicoptère. Donc cela permettrait de réagir très rapidement, La France est le seul pays en Europe à avoir cela mais ça coûte très cher.

Monsieur POILLOT : Est ce préférable à maintenir des campagnes de vaccination ?

Madame CLIQUET : oui c'est beaucoup moins cher.

Monsieur LAURENT : Pense qu'il vaudrait mieux aider les allemands à éradiquer la rage chez eux, pour libérer les frontières de la rage.

Madame DUNOYER : La situation de la rage dans les pays de l'Est a été exposée le cas de l'Allemagne est particulièrement préoccupant. Dans les pays baltes ou autre c'est de la rage vulpine mais il a été expliqué qu'il y avait un risque même faible de transmission aux chiens. Avec l'ouverture de l'Europe aux pays de l'Est beaucoup de gens vont arriver avec des chiens plus ou moins bien vaccinés, est-ce qu'il y a un risque ?

Madame MELIK : Théoriquement ce qui est prévu, c'est une harmonisation pour la circulation des personnes avec leurs animaux au sein de l'Union Européenne. Des contrôles existent uniquement aux frontières de l'Union Européenne qui sont, par définition, loin d'être imperméables comme le montrent tous ces cas de rage importés du Maroc, par une frontière de l'Union Européenne. Il existe, cependant, un programme de renforcement de la collaboration entre les pays de l'Union Européenne sur les conditions sanitaires des animaux qui accompagnent les voyageurs. Il existe aussi des programmes de jumelage avec les pays qui sont encore largement infectés de rage vulpine pour qu'ils puissent développer la vaccination orale, mais avec les aléas que représentent les financements de ces campagnes et tout ce qui y est associé, on se trouve confronté à un vrai problème.

Monsieur CATEL : Souhaite revenir sur le cas de rage à Bordeaux. Il souhaite faire remarquer le rôle des laboratoires départementaux qui sont des services des conseils généraux qui participent à cette surveillance. En ce qui concerne le Pas-de-Calais, on a fait les prélèvements sur 2 chiens pour les envoyer à l'institut Pasteur de Paris.

Monsieur LAURENT : C'est réseau de l'épidémio-surveillance avec les vétérinaires et les laboratoires départementaux. Tous ces acteurs sont les 1^{èr} concernés. Quand un propriétaire a un chien enragé le vétérinaire a tout de suite le mot dans la tête. Il sert de relais au laboratoire. La filière prend tout de suite son efficacité. Il pense qu'on a de bonnes conditions de sécurité en France, les résultats montrent qu'on a quand même évité des morts de rage en France et ça c'est une belle réussite.

Monsieur POILLOT : Ça n'a pas coûté cher à l'Etat !

Madame MELIK : Souhaite rappeler, quand même, que la vaccination orale a été financée par l'Etat en très grande partie.
Monsieur LAURENT : Et les départements à 25%.

Madame MELIK : Explique qu'on s'engage un peu trop quand on dit que cela n'a rien coûté à l'Etat.

Monsieur POILLOT : Précise qu'il voulait dire que cela n'avait pas coûté cher par rapport à l'ampleur de l'épidémie potentielle.

Monsieur LAURENT : C'était une collaboration c'est vrai, mais 25% des financements départementaux dans une vaccination, ça représentait des chiffres importants. Cela a permis, en outre, à l'Etat d'aller bien plus vite dans l'action, c'est-à-dire d'éradiquer la rage plus vite. Gagner deux ans, c'est énorme. Il clôt le débat sur la rage et souhaite passer à l'échinococcose parce que d'autres attendent leurs résultats et le temps presse.

Madame CLIQUET : présente rapidement les résultats obtenus sur l'échinococcose alvéolaire. C'est un travail en collaboration avec l'UFC de Besançon, l'ERZ et l'AFSSA principalement. Elle rappelle rapidement le cycle du parasite. Les fraises, Les myrtilles, auraient pu être remplacées par des salades, en fait il y a un hôte définitif principalement le renard, mais également le chien et le chat et un hôte intermédiaire. L'hôte définitif porte le parasite dans son intestin, le parasite adulte et il dissémine les œufs dans l'environnement via les déjections. Ces œufs sont absorbés par un hôte intermédiaire, généralement le campagnol. L'homme peut intervenir comme impasse parasitaire en se contaminant également en ingérant les œufs. Les techniques utilisées ont été largement décrites.

A partir des prélèvements du terrain, nous avons utilisé le test Elisa dont nous avons déjà beaucoup parlé lors des précédents Conseils. La biologie moléculaire est utilisée comme méthode de confirmation des résultats faussement positifs obtenus par Elisa. La PCR, est une technique très lourde, très coûteuse, qu'on met en œuvre au laboratoire avec parcimonie. Il ne s'agit pas d'utiliser cette technique en routine. On isole des œufs à partir des fèces, on extrait le matériel génétique de l'ADN pour le parasite et on amplifie une séquence spécifique d'un des gènes de l'ARN de l'échinococcose alvéolaire. Puis, on passe à la PCR, l'amplification proprement dite en passant par différentes étapes. Ce sont ces manips qui sont assez coûteuses car les produits, les enzymes en particulier, sont assez chers. D'un fragment d'ADN on obtient de très nombreux fragments qu'on peut visualiser, le but est d'amplifier pour visualiser. Sur ce graphe, ont été reportés les résultats obtenus par biologie moléculaire. Le prélèvement sera positif si nous détectons cette bande, ici. Le nombre total de prélèvements pour chaque département est reporté dans cette colonne, pour certains les analyses sont terminées pour les autres, elles sont en cours. Les prélèvements du terrain ont été screenés par une technique Elisa, une technique commerciale rapide, et nous avons obtenu de nombreux échantillons positifs ou douteux qui ont tous été retestés par PCR, car nous savons que le test ELISA est très peu spécifique et que de nombreux faux positifs sont obtenus. Les résultats positifs confirmés par PCR sont dans cette colonne. Nous nous sommes amusés à faire un calcul de prévalence, ce calcul est faux, on ne peut pas faire un calcul sur des données qui ne sont pas assez nombreuses et qui sont le résultat d'un échantillonnage trop sélectif, mais ça nous donne quand même une idée du degré d'infestation du département, c'est simplement pour donner une idée. Le Nord est le seul département pour l'instant, où l'on a rien détecté. Ce qui ne veut pas dire non infesté mais nous n'avons pas détecté de cas positif. Par contre, dans tous les autres, nous avons détecté la présence du parasite. En Seine-Maritime, les résultats sont à prendre avec précaution car, certes, nous n'avons analysé que 44 prélèvements mais nous n'avons obtenu qu'un prélèvement positif en Elisa confirmé par PCR, de même pour l'Yonne. Il conviendrait de faire davantage de manipulations avant de donner une réponse définitive. Voilà la suite des départements, comme vous pouvez le voir, on a pas mal avancé depuis le dernier conseil d'administration. A l'AFSSA-Nancy, les bouchées doubles ont été mises. Deux personnes ont été recrutées au mois de juillet. Cela a considérablement diminué les temps nécessaires pour les expérimentations. Au départ, il n'était pas prévu de faire autant de PCR et il a fallu jongler aussi bien au niveau des moyens humains que des moyens financiers. Quand il n'y a qu'un seul cas, j'aurais tendance à dire qu'il faut aller un peu plus loin pour refaire d'autres tests. Et par ailleurs, quand il y a peu d'analyses effectuées, de même, il faudra faire plus d'analyses. Il conviendrait quand même de conforter ces résultats et avec Benoît COMBES, nous avons prévu de faire des tirs de nuit dans certaines zones sélectionnées pour y parvenir. L'Isère et la Drôme apparaissent négatifs. L'Isère selon moi avait des cas qui n'étaient pas publiés mais il y avait des cas. Nous n'avons pas conforté ces résultats. De même pour la Drôme. Donc il faudra vraiment qu'on fasse plus d'analyses. Les résultats positifs ont été mis sur une carte. Il faudra travailler un peu mieux ces cartes et qu'on y présente également l'échantillonnage réel pour voir les négatifs. Dans la Marne il s'agissait d'un cas très près d'un autre département. C'est la même chose pour la Seine-Maritime où le cas est très près de l'Oise. Les Vosges sont également confirmées. Pour l'Aube, il y a des positifs mais je n'ai pas la carte.

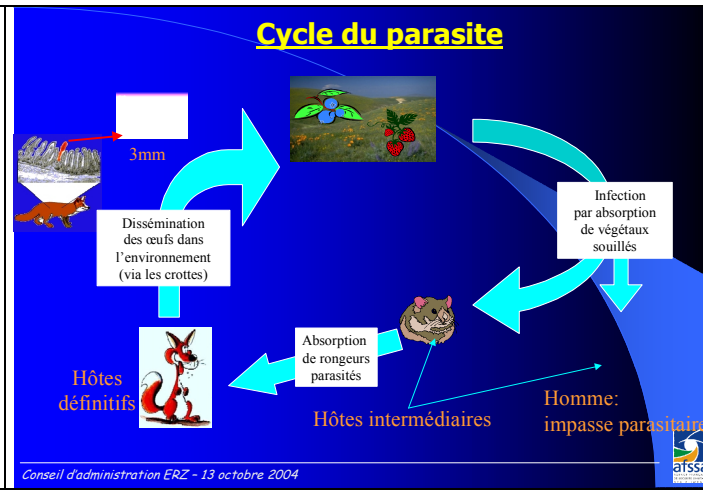

❑ E.R.Z. ❑
Domaine de Pixérécourt – B.P. 43 – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 03.83.20.93.28
Ententeragezoonoses.com

Les techniques utilisées

FECES

ELISA

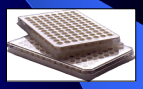

Biologie moléculaire (PCR)

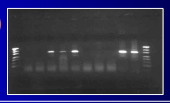

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Détection des œufs d'E.multilocularis *par PCR (Polymerase Chain Reaction)* *(Monnier et al 1996, Mathis et al 1996)*

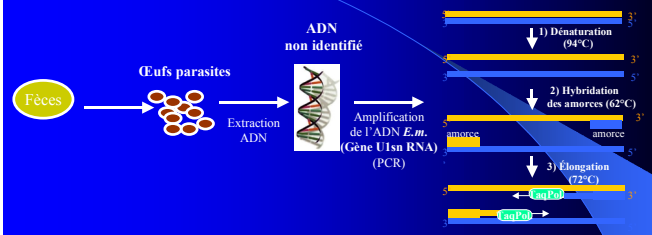

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

La PCR: Détection d'ADN du parasite par électrophorèse

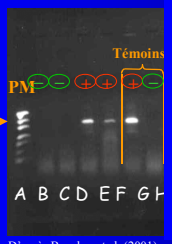

D'après Boucher et al. (2001)

- A : marqueur de poids moléculaire
- B : échantillon 1 (négatif)
- C : échantillon 1 dilué au 1/10 (négatif)
- D : échantillon 2 (positif)
- E : échantillon 2 dilué au 1/10 (positif)
- F : témoin (positif)
- G: témoin (négatif)

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Résultats

Départ.	Nb. total	Nb. analysés	Nb. ELISA + /dout.	Nb. PCR +	Prév. (%)
Doubs	175	175	30	9	5,14
Jura	194	90	18	7	7,77
Meurthe et Moselle	189	131	23	4	3,05
Seine-Maritime	100	44	1	1	2,27
Somme	100	45	7	3	6,66
Yonne	155	135	4	1	0,74
Vosges	150	130	17	6	4,61
Nord	236	88	24	0	0

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

Résultats

Départ.	Nb. total	Nb. analysés	Nb. ELISA + /dout.	Nb. PCR +	Prév. (%)
Allier	150	131	36	7	5,34
Aube	150	90	27	4	4,44
Ain	163	133	20	3	2,25
Aisne	200	90	48	2	2,22
Haute-Alpes	200	131	62	8	6,10
Rhône	149	89	18	3	3,37
Marne	120	89	30	1	1,12
Drôme	100	45	29	0	0
Isère	193	173	21	0	0

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

BILAN

Jura 90 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: **7.77 %**

Somme 45 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: **6.66 %**

Doubs 175 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: **5.14 %**

Meurthe et Moselle 131 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: **3.05%**

Seine Maritime 44 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: **2.27 %**

Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

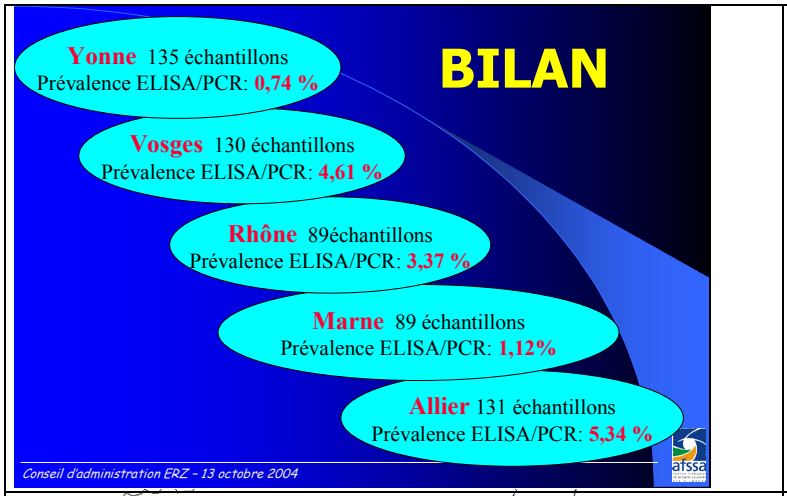
BILAN
Yonne 135 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 0,74 %
Vosges 130 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 4,61 %
Rhône 89échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 3,37 %
Marne 89 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 1,12%
Allier 131 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 5,34 %
Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

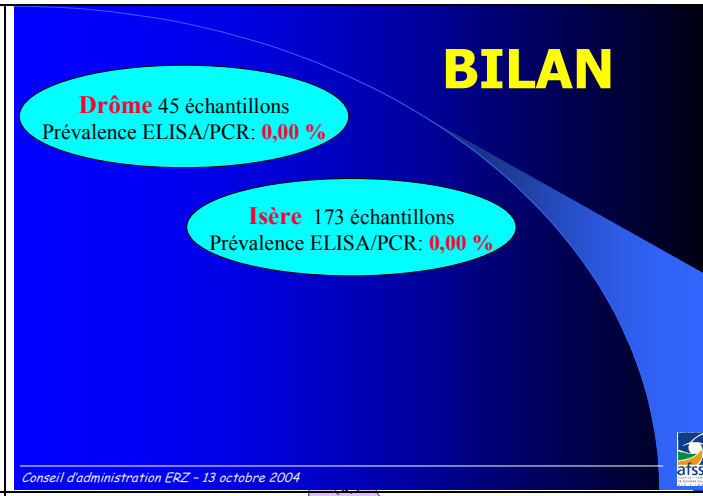
BILAN
Drôme 45 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 0,00 %
Isère 173 échantillons
Prévalence ELISA/PCR: 0,00 %
Conseil d'administration ERZ - 13 octobre 2004

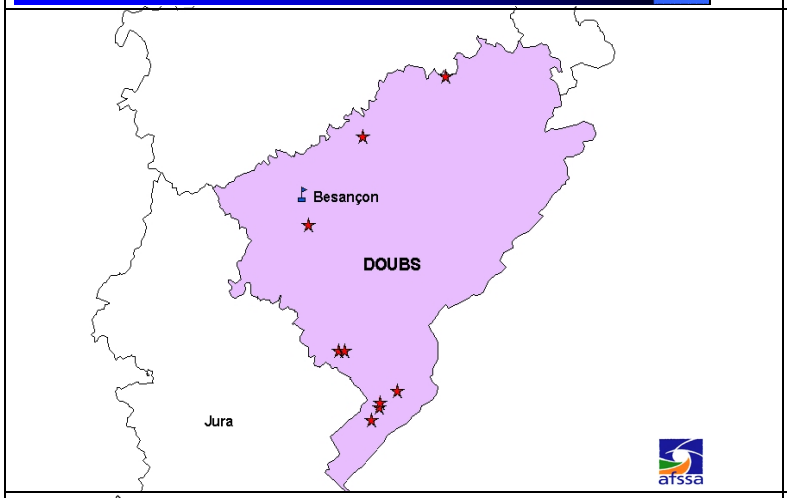
Besançon
DOUBS
Jura

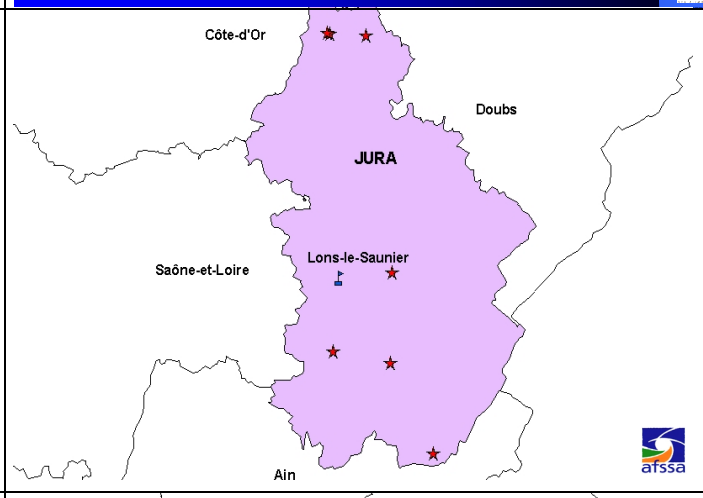
Côte-d'Or
Doubs
JURA
Saône-et-Loire
Lons-le-Saunier
Ain

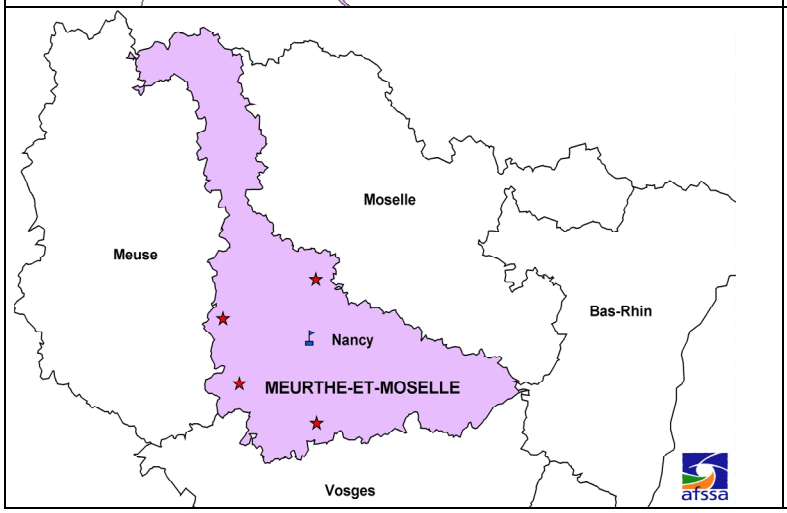
Moselle
Meuse
Bas-Rhin
Nancy
MEURTHE-ET-MOSELLE
Vosges

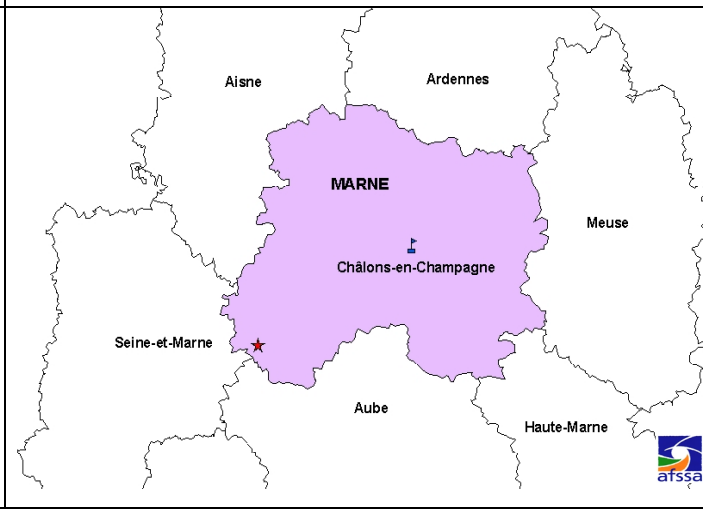
Aisne
Ardennes
MARNE
Meuse
Châlons-en-Champagne
Seine-et-Marne
Aube
Haute-Marne

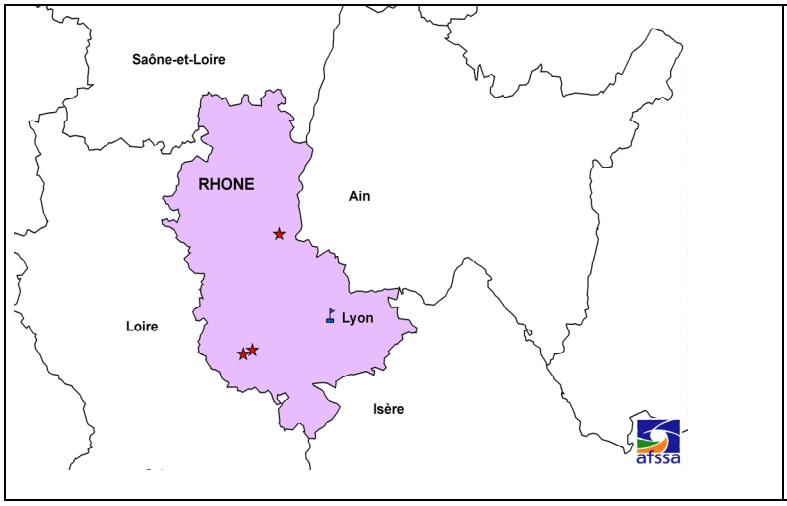

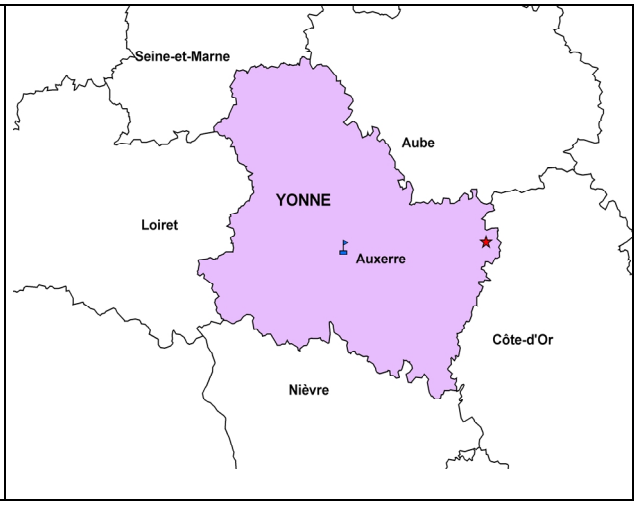

Monsieur COMBES : rappelle que dans la note de synthèse présentée aujourd'hui, il y a la carte de France avec l'ensemble des départements et la localisation des points positifs trouvés. Il souhaite intervenir sur l'aspect communication information qui fait partie des missions de l'ERZ. Les Conseils d'Administrations sont une des voies choisies pour prévenir chaque département de la situation sur le territoire. Il y deux voies d'information majeures qui sont : la voie politique c'est-à-dire informer les élus en priorité, et la voie administrative, évoquée par madame MELIK. Il s'agit de réunions qui se font à la DGAL avec les Directions des Services Vétérinaires et les Laboratoires Départementaux des départements concernés dès que l'information est acquise. Pour faire une information correcte scientifique et technique, ces réunions sont regroupées quand un certain nombre de départements est confirmé. La DGAL a en outre, demandé de préparer un document qui soit à disposition des DSV et des LVD pour répondre aux questions posées par les personnes informées de ce genre de nouvelles. C'est une des tâches supplémentaires menée en commun avec Florence CLIQUET sur l'échinococcose alvéolaire.

Monsieur JOSEPH : Le ministère de la Santé devrait nous donner des chiffres sur les cas humains qui seraient en rapport avec ce qu'on vient de nous dire.

Monsieur COMBES : Précise qu'il y a quelques jours à peine, une réunion d'information sur le répertoire des cas humains a été faite au CHU de Besançon. Celle ci faisait justement un point sur les nouveautés.

Mademoiselle GOTTSCHECK : Précise qu'il y a à peu près 235 cas humains répertoriés et 5 à 6 nouveaux cas par an.

Monsieur LAPOTRE : Rappelle qu'en matière de lutte contre la rage les travaux de l'Entente étaient appuyés par des films tournés par le docteur ANDRAL qui vient de décéder et qui était le 1er directeur de ce qui est maintenant l'AFSSA-Nancy. Il était, les anciens s'en souviennent, un des initiateurs de l'Entente et nous nous appuyions beaucoup sur des films. Il se demande si un film de quelques minutes où on verrait des beaux échinocoques alvéolaires dans les foies, ne pourrait pas permettre une sensibilisation à la fois des décideurs verseurs de subventions dans d'autres ministères que le nôtre, ministère de l'Agriculture, comme l'Ecologie ou la Santé.
Il faudrait peut être aussi faire une vulgarisation grand public visuelle. Cela nécessiterait une collaboration avec l'Université de Franche-Comté. Il interroge sur l'existence de tels documents.

Monsieur LAURENT : Souhaite répondre. Il n'y a pas de films, ce n'est pas facile de montrer des cadavres ou des pièces anatomiques un peu spécifiques. En revanche, des photos ont été transmises, on a vu des foies bien enflés qui ressemblaient à des cancers.

Monsieur LAPOTRE : Il est possible d'insérer la photo dans un film, ANDRAL montrait des cas d'éthiopiens enragés qui étaient très marquants, les anciens de l'Entente s'en souviennent.

Monsieur LAURENT : Rappelle qu'il a connu également ANDRAL au tout début, à ses conférences. Il se souvient de son enthousiasme pour l'étude de la rage quand il revenait du Maroc à l'époque. La rage était spectaculaire. Il évoque un enfant dans les bras de son père, un indien, refusant de boire à cause de l'hydrophobie. C'est une histoire classique. Pour l'échinococcose il faudrait être en relation avec les médecins qui s'occupent de l'opération si on veut faire des photos

Monsieur RAPIN : S'interroge sur les températures létales pour les œufs d'échinocoques

Monsieur COMBES : A 60°C assez rapidement ou – 80°C pendant 4 jours.

Monsieur RAPIN : Donc la canicule ne peut pas intervenir.

Monsieur COMBES : Souhaite apporter un complément d'information, pour ce qui est de montrer des photos de personnes atteintes. La mission de l'ERZ est bien d'informer, de sensibiliser mais son devoir est de ne pas affoler. L'échinococcose n'est quand même pas la maladie la plus dangereuse pour l'homme, Il faut en relativiser l'importance même si elle est très importante pour l'Entente. Il croit très sincèrement que les études méritent d'être continuées, mais la mission est d'informer pas de terroriser.

Monsieur JOSEPH : S'étonne qu'avec la rage, pour un petit chien, on affole tout le monde, alors qu'il y a 200 personnes aujourd'hui qui sont décédées. L'échinococcose lui semble plus importante que la rage.

Monsieur LAURENT : Explique que l'impact psychologique la rage est bien plus important que l'échino. S'il y a du battage sur la rage c'est parce que dans le subconscient de la population française, il y a quand même ces cas de rage. C'est une maladie qui les marque.

Monsieur COMBES : Précise que la rage tue beaucoup plus dans le monde que l'échinococcose alvéolaire.

Monsieur CHABANET : Interroge madame CLIQUET, Il est surpris du faible nombre de résultats positifs en PCR par rapport à ce que dans certains départements d'autres ont pu constater. Est-ce qu'il y a une explication du point de vue de l'échantillonnage ou de la technique utilisée ? Comment explique t'elle ce faible nombre de résultats positifs en PCR sur des régions dans lesquelles on sait que la maladie est fortement implantée sur les renards ?

Madame CLIQUET : Répond que c'est une question déjà posée lors des réunions à la DGAL le 28 septembre. Les résultats obtenus dans le passé dans ces départements, l'ont été avec une technique ELISA, technique développée par le laboratoire de Patrick GIRAUDOUX, avec des anticorps qui n'étaient pas les anticorps utilisés dans le kit commercial. Mais j'ai du mal à vous répondre parce qu'il faudrait qu'on essaie de corréler notre technique PCR avec les techniques utilisées dans ces laboratoires. D'autre part, la PCR ne met pas non plus en évidence une particule infectieuse mais met en évidence le matériel génétique. Toutefois, cela reste surprenant. On a eu des résultats plus faibles, c'est une étude qui a été faite ponctuellement, les prélèvements prélevés dans une certaine zone, à une certaine époque de l'année. Elle ne sait pas si elle a assez de recul pour les comparer avec des données qui sont publiées dans beaucoup de zones et sur plusieurs périodes. C'est une question à laquelle elle ne peut pas répondre. Il y a d'autres travaux de laboratoire de corrélation à faire. Même si la PCR est aujourd'hui validée, depuis 1996 au laboratoire, il faut également faire d'autres études sur le terrain.

Monsieur LAURENT : Souhaite commenter cette intervention. Ceci concerne le domaine de la statistique, et dépend du nombre et de la nature des prélèvements. Plus on aura de prélèvements et plus on atteindra l'exactitude du cas. Dans ce projet, des mesures de prévalence sont faites sur, parfois, deux résultats seulement, ça devient presque de la corde raide. Plus les résultats seront regroupés, mieux on parviendra à avoir des statistiques exactes. Il y a un pourcentage d'erreur mais que l'on ne parvient pas à déterminer, mais on arrive de façon plus approchée de la réalité qu'avec les tests ELISA qui ont été un peu trompeurs.

Monsieur JOSEPH : Est-ce que les fédérations pourraient donner le nombre de renards détruits par les chasseurs, piégeurs bénévoles et par la fédération, ça serait important de savoir pour encourager éventuellement dans l'avenir la destruction et peut-être la rémunération de la destruction des renards.

Monsieur VUILLAUME : Souhaite faire juste une réponse très partielle pour ajouter simplement que dans la plupart des départements, ce n'est pas de la destruction pure et dure des renards qui est opérée. En outre, ce sont simplement des prélèvements par chasse et piégeage et ce sont deux choses différentes. La chasse et le piégeage relèvent de deux législations différentes mais les prélèvements de renards se chiffrent à plusieurs milliers en fonction des départements. Il cite l'exemple de la Meuse où près 10 000 renards sont prélevés annuellement. Par contre dans le cadre d'une rémunération, il pense que la majorité des fédérations ne se lancent plus du tout dans ce genre de politique et ne l'envisagent même pas. Les politiques menées actuellement sont orientées vers le petit gibier et les fédérations ne sont pas là pour éradiquer un animal. De plus, la rémunération à la queue du renard dans le cadre de la limitation de la rage a montré ses limites et la plupart des fédérations ont même retiré leur programme d'aide à la prise du renard. Il estime que ce n'est pas une idée qui, pour le moment, est partagée par une majorité.

Monsieur JOSEPH : S'étonne du classement nuisible du chien viverrin en France.

Monsieur VUILLAUME : Explique qu'il s'agit d'une espèce exogène et qu'il est tout à fait normal que des piégeurs susceptibles de trouver des chiens viverrins aient la possibilité de les capturer. Il y a déjà des chiens viverrins attrapés en Moselle. Il y a eu un cas aussi dans les Vosges, il y a plusieurs années, qui a été conservé au zoo à Epinal. Le chien viverrin est classé nuisible parce que cela correspond quasiment de la prévention. Donc pour qu'un piégeur ne soit pas en difficulté légale, l'espèce est déclarée nuisible et, à juste titre, au même titre que le vison d'Amérique ou ragondin, rat musqué.

Monsieur GAILLET : Informe que C'est en Bretagne et en Basse-Normandie que le plus grand nombre de renards est prélevé chaque année. Il signale les données remises aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt qui donnent aujourd'hui, environ, 5 fois plus de renards tués à la chasse que de renards piégés. Ce qui signifie qu'on assiste sûrement à une diminution de l'activité piégeage qui est lourde et compliquée et qui prend beaucoup de temps. C'est donc bien la chasse qui assure aujourd'hui le gros du prélèvement global de renards.

Monsieur ENJALBERT : Revient sur la suggestion d'un film. Il insiste sur le rôle que l'ERZ a à jouer en terme d'information. Il existe déjà un certain nombre de documents bien faits pour aider à communiquer, mais il suggère qu'une aide complémentaire dans l'information serait utile peut être sous une forme informatique sur laquelle on pourrait s'appuyer dans des présentations. En tant que médecin, il a constaté, dans son canton, l'intérêt grandissant de la part des professionnels de santé pour cette maladie, dont ils entendent de plus en plus parler. Un complément sous la forme d'une présentation informatique permettrait d'animer des réunions destinées aux professionnels. Celles ci seraient utiles dans la démarche de l'Entente en terme d'information et de sensibilisation.

Monsieur LAURENT : Rappelle qu'il y a aussi le site Internet hébergé par le CG 54 et qui est très complet. Il ajoute que l'ERZ est déjà intervenue dans le domaine vidéographique, avec Philippe VUILLAUME qu'il a encore vu la nuit, sur TF1 ou FR3 dans les films de chasse.

Monsieur VUILLAUME : Précise qu'il s'agissait de films que l'Entente avait réalisés. Des films sur la rage des bovins, sur la rage canine, sur la rage humaine et aussi sur la vaccination orale et c'était des films qui faisaient 10 ou 12 minutes en cassettes VHS. France 3 aidait à la réalisation de ces films. C'était très coûteux, ce qui fait de ce type de projet une décision politique et on revient toujours au problème financier.

Monsieur LAURENT : Informe que l'idée est toutefois intéressante à étudier.

Monsieur COMBES : Souhaite que l'ERZ prenne bonne note de la proposition de monsieur ENJALBERT. Il rappelle que l'Entente a, à présent le devoir, de demander, voire de supplier, aussi le ministère de la santé d'aider dans nos actions. Parmi celles ci se trouve « l'information », pourquoi, dans ce cas, effectivement, ne pas essayer de réaliser un montage vidéo dont la direction générale de la santé pourrait financer une partie en tout cas ?

Madame CLIQUET : Précise que concernant la rage, un CD-rom a été fait dernièrement par l'école vétérinaire de Lyon, par Marc ARTOIS. Celui ci est certainement disponible mais elle ne sait pas sous quelle forme.

Madame GOUSSEREY : S'interroge sur l'absence d'information sur le département de Haute-Saône au niveau de l'échinococcose.

Monsieur COMBES : Explique que la Haute-Saône fait partie des départements pour lesquels, les analyses sont en cours. L'information sera donnée au département par les deux voies évoquées précédemment. Tous les départements seront informés de leur situation au fur et à mesure de l'avancée des résultats.

Monsieur LAURENT : Présente Claire BOYER et Vincent RATON stagiaires ingénieurs qui vont présenter leur travail effectué au cours des 8 précédents mois.

Monsieur RATON : Bonjour, Vincent RATON, stagiaire ingénieur à l'ISARA de Lyon, j'ai réalisé mon mémoire de fin d'études au sein de l'ERZ sur la mise en place de l'étude sur l'échinococcose alvéolaire en milieu urbain sur la ville de Pontarlier.

Mademoiselle BOYER : Bonjour, Claire BOYER, j'ai réalisé mon stage sur la ville d'Annemasse, et je viens de l'ENSA de Rennes.

Introduction

But de l'étude :
Identifier des zones à risque de contamination humaine afin d'envisager des méthodes de contrôle adaptées au milieu urbain

Pontarlier

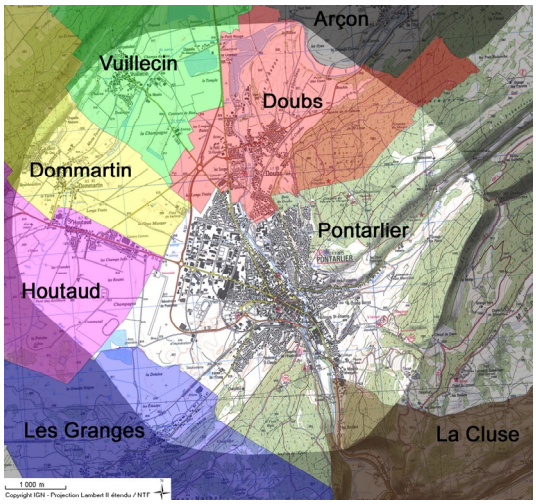

Annemasse

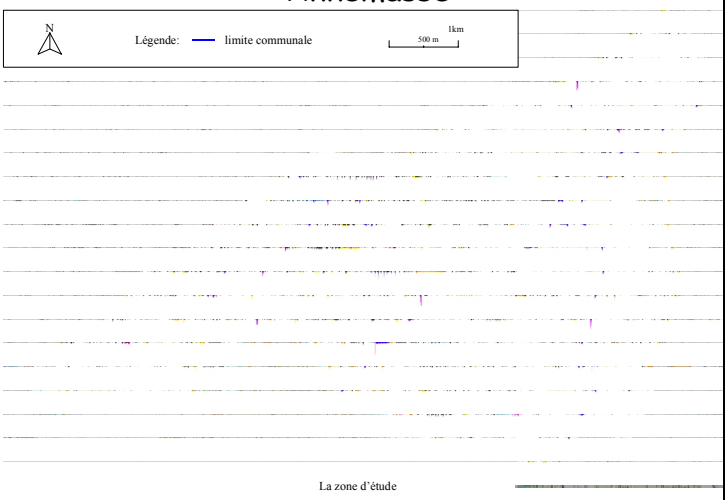

Les méthodes d'étude mises en œuvre

Le renard

Indices de présence

Piégeage et suivi

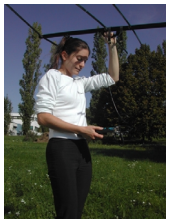

⇒ Cartographie des domaines de vie

Étude des populations de campagnols

Campagnol terrestre

Campagnol des champs

⇒ Cartographie des foyers de campagnols

Étude des fèces

Ramassage

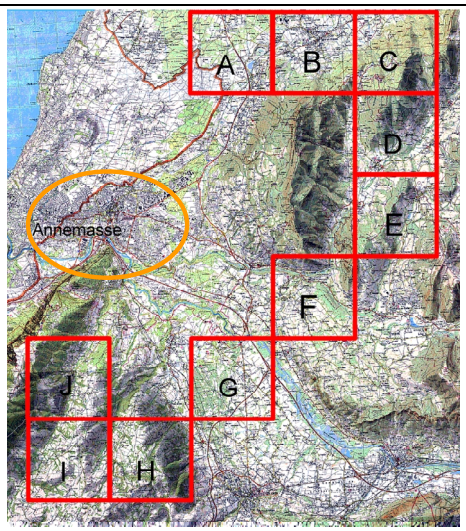

Étude des fèces

Analyse

Décontamination à – 80°C

Test ELISA

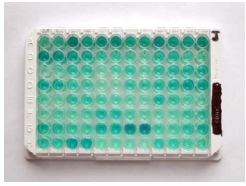

⇒ Cartographie et analyse des données

Les résultats obtenus

1. La présence de renards
2. Cartographie des populations de campagnols
3. Les fèces récoltées et analysées
4. Les zones à risque

Les indices de présence du renard (Pontarlier)

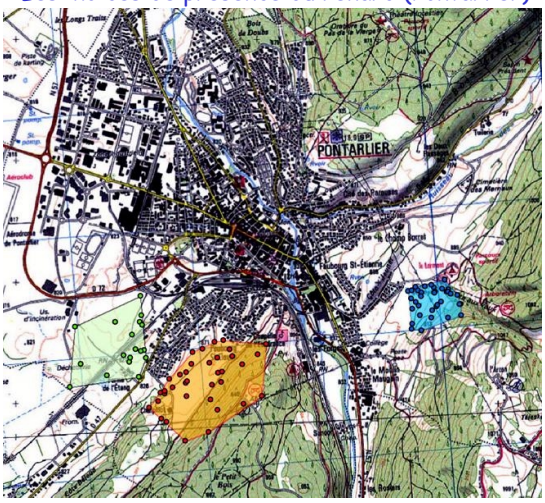

Carte des renards et des fèces

Annemasse

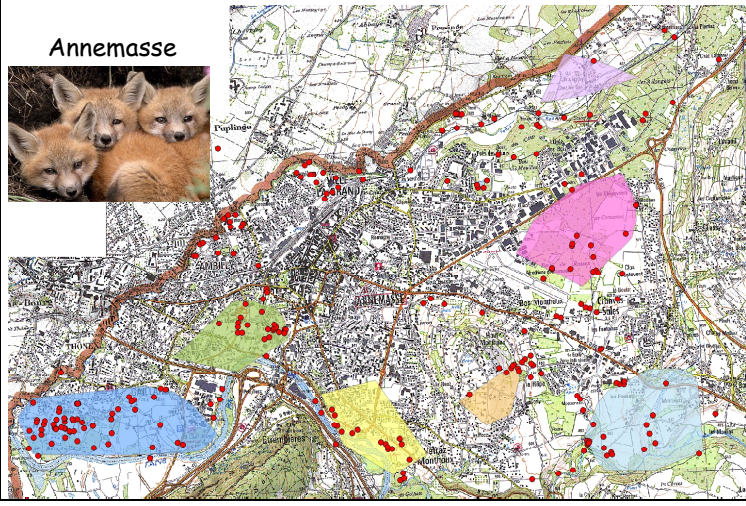

Les campagnols

Annemasse

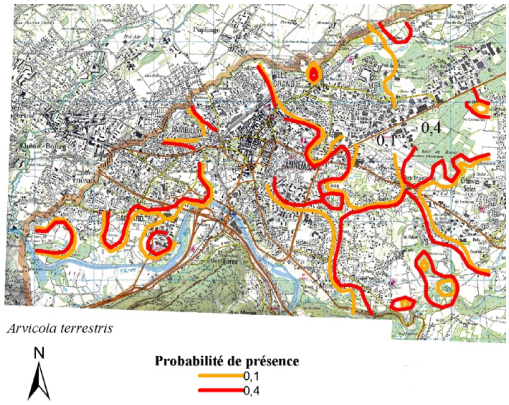

Les campagnols

Pontarlier

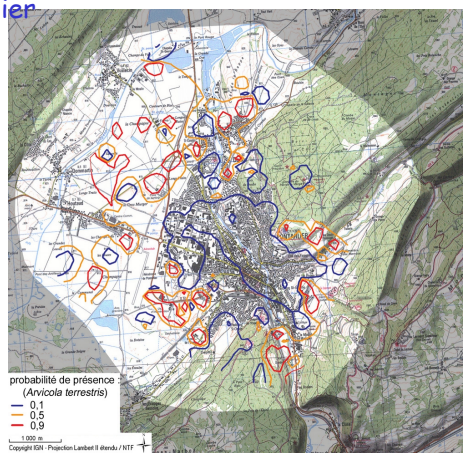

Les fèces pontisaliennes

126 fèces urbaines
100 fèces rurales

0 analysée

Les fèces annemassiennes

300 fèces urbaines ramassées
93 analysées

29 % contaminées
contre 58 % en milieu rural

⇒ Probabilité plus forte de trouver le parasite dans :
- les crottes rurales
- les crottes ramassées l'hiver
- les crottes les plus fraîches

Carte du parasite

Annemasse

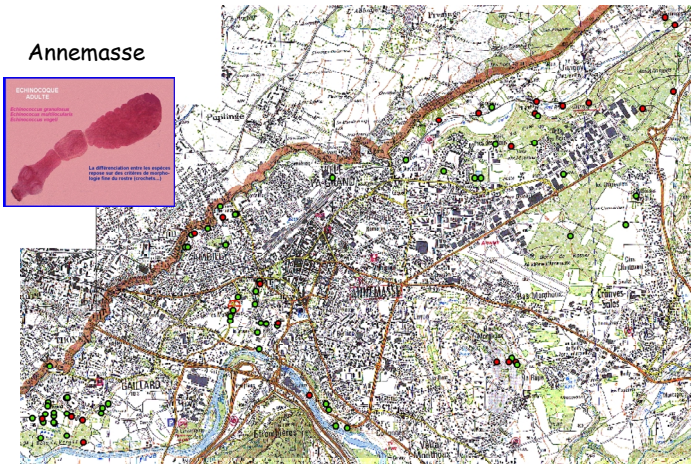

Identification des zones à risque

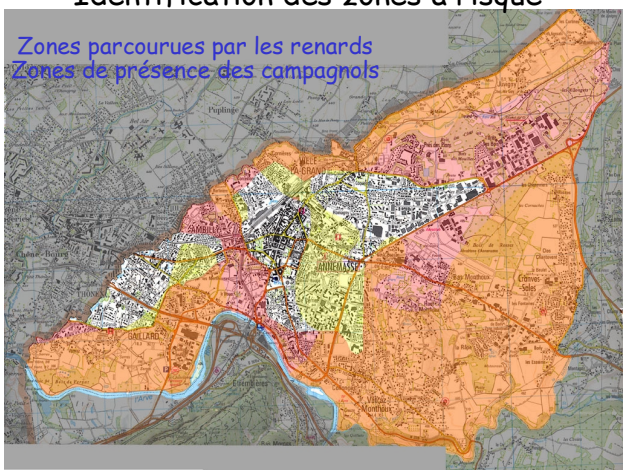

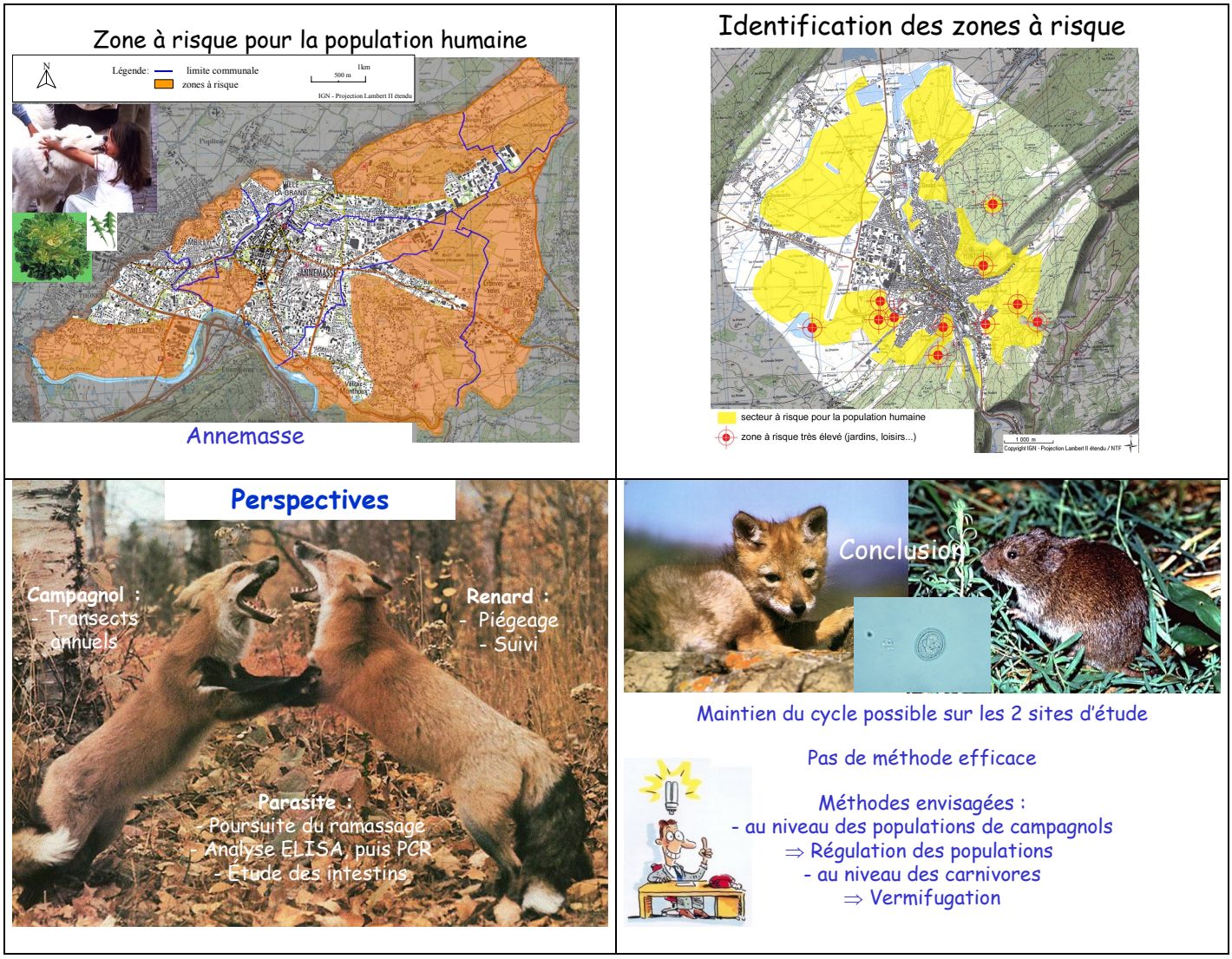

Monsieur RATON : Le but de ces études est l'évaluation du risque de contamination pour l'homme par « echinococcus multilocularis » afin de trouver les zones à risques de contamination et mettre en place des méthodes de contrôle adaptées au milieu urbain. L'étude d'Annemasse a déjà 2 ans d'existence et Pontarlier a commencé il y a 8 mois.

Mademoiselle BOYER : Nous allons vous présenter au cours de cet exposé une 1ère partie sur les 2 sites, Annemasse et Pontarlier, ensuite nous vous présenterons les méthodes qui ont été utilisées pour l'étude, puis nous verrons les résultats obtenus et enfin nous vous présenterons les perspectives.

Monsieur RATON : Pontarlier est une ville de 20 000 habitants située sur le plateau du Haut Doubs, en région de haute endémie, c'est-à-dire où le parasite est très présent. Sur la carte on voit la zone d'étude, avec au centre le milieu purement urbain. Celui ci est entouré de zones assez importantes périurbaines composées en partie de forêts et de prairies. La zone d'étude couvre 40km^2.

Mademoiselle BOYER : Sur le site d'Annemasse, ce qui est intéressant par rapport à Pontarlier c'est que l'habitat est assez diffus. On va retrouver, sur la zone d'étude, des centres très urbains comme au centre d'Annemasse ou sur les communes un peu plus au nord vers Ambilly et Ville-la-Grand, et ces zones très urbaines vont être très proches de zones plus « vertes » maraîchères mais également agricoles ou boisées. Il est intéressant sur ce site d'analyser comment les hôtes du parasite, renards et campagnols, vont pouvoir le pénétrer.
Les méthodes utilisées durant notre stage : nous avons en premier lieu, recherché les indices de présence de renards sur Annemasse et Pontarlier, en recherchant les terriers ainsi que les traces ou les crottes qui sont laissées par les renards. On a également réalisé, pendant la nuit, des tournées avec des phares halogènes pour repérer directement les renards sur la zone. Une fois cette présence mise en évidence, des sessions de piégeage ont permis de capturer des animaux. Au moment de la capture, on équipe le renard d'un collier émetteur qui va permettre ensuite de le suivre.

On détermine ainsi son domaine de vie et faire des cartes sur lesquelles on représente les secteurs où les renards sont susceptibles de déposer le parasite. Les populations de campagnols ont également été étudiées. Les deux principaux hôtes du parasite sont le campagnol terrestre et le campagnol des champs. Les indices de présence de ces deux espèces, ont été relevés. Le campagnol terrestre va laisser des tumulus de terre qui ressemblent aux taupinières mais qui s'en distinguent par la forme et la disposition. Le campagnol des champs est un animal de surface, il va laisser des traces de son passage ainsi que des entrées et des sorties de galerie. Tout cela a permis ensuite de cartographier les foyers de campagnols sur les deux sites.

Monsieur RATON : l'étude du parasite, repose sur l'analyse des œufs laissés dans les fèces. Il faut donc collecter les échantillons en zones urbaines, représentée sur la carte par le cercle orange et également en zone rurale sur des placettes de 16km^2 définies, tout autour, afin de pouvoir comparer la prévalence c'est-à-dire le taux d'infestation en zone urbaine et en zone rurale. Les analyses se font après une phase de décontamination à –80°C, par des tests Elisa. On obtient ainsi la prévalence et on peut cartographier le parasite.

Mademoiselle BOYER : Tout d'abord les résultats sur les renards vont être présentés, ensuite sur les populations de campagnols et enfin les résultats d'analyses des crottes et pour terminer les zones à risques pour la population humaine.

Monsieur RATON : Sur Pontarlier cette 1ère carte montre toutes les crottes ramassées. Cela confirme la présence du renard sur toute la zone. Une trentaine de terriers ont pu être identifiés sur la zone et essentiellement en forêt et en zone abritée périurbaine, sont aussi présentés les résultats de 7 comptages de nuit effectués sur ce secteur, au maximum il a été vu 18 renards différents en une nuit. En superposant toutes ces informations, on voit que les renards pontissaliens sont essentiellement périurbains avec quelques incursions en ville.
A partir des sites de présence définis, nous avons pu capturer 3 renards. Ils ont déjà été suivis pendant 2 mois ce qui permet d'établir les domaines de vie préliminaires. Plus d'informations acquises dans le temps, permettront d'affiner ces résultats.

Mademoiselle BOYER : sur Annemasse, on a obtenu aussi des informations sur les renards. On voit ici en couleur les différents domaines de vie des renards qui ont été capturés et suivis depuis le début de l'étude et les points rouges représentent toutes les crottes qui ont été ramassées. On situe ainsi les populations de renards sur cette zone urbaine. On se rend compte que l'ensemble de la zone est à peu près parcourue par les renards mais aucun indice n'a été mis en évidence sur des secteurs très urbanisés, comme au centre d'Annemasse ou sur la commune d'Ambilly par exemple. Il est intéressant de constater que ce sont des renards sédentaires bien implantés sur la zone urbaine. Pour les campagnols, les plus fortes densités sur la zone sont représentées par des traits rouges, ce qui fait apparaître des foyers qui peuvent se retrouver assez proches du centre urbain.

Monsieur RATON : Sur Pontarlier, on a procédé de la même façon. On observe ainsi que les campagnols sont surtout présents en zone périurbaine. La zone urbaine ne présente pas de foyers de campagnols. Cela peut s'expliquer par la petite taille et la répartition des espaces verts, homogène sur la zone. Ces territoires sont en outre, bien entretenus la créant ainsi un contexte défavorable pour les populations de campagnols. A Pontarlier, 126 échantillons ont été ramassés en zone urbaine et 100 en zone rurale, Les échantillons sont en cours d'analyse.

Mademoiselle BOYER : Pour les résultats sur les crottes récoltées à Annemasse, pour l'instant en zone urbaine on en a ramassé 300 et 93 ont pu être analysées. Les résultats obtenus en zone urbaine nous indiquent que 29% des échantillons contiennent le parasite contre 58% en milieu rural. Les analyses statistiques ont donc montré la plus forte chance de retrouver le parasite en milieu rural mais également ramassées pendant l'hiver et aussi dans les crottes les plus fraîches. Si on localise ces résultats sur la carte d'Annemasse, on va voir les points rouges représentant les échantillons qui contiennent la parasite et les points verts, les échantillons indemnes de parasite. On note, dans ce cas, également, que le parasite est réparti sur l'ensemble de la zone, plutôt en périphérie mais également très proche du centre quand même. Il faudra bien sûr confirmer ces premiers tests par des PCR. Avec ces informations, différentes cartes ont pu être dressées. Dans un 1er temps les cartes qui représentent en fait toutes les zones parcourues par le renard, où ils sont susceptibles de déposer le parasite. Cette carte a été superposée aux cartes où on a les plus fortes densités de campagnols. Cela permet d'obtenir, en orange, les cartes des « zones à risques » ou plutôt des secteurs où le cycle du parasite peut se maintenir facilement puisque les deux hôtes sont présents. En prenant en compte les activités humaines sur ces zones-là, on peut présenter ainsi les « zones à risques » pour la population humaine. Dans le cas d'Annemasse on va avoir principalement toutes les cultures de maraîchage, par exemple, où le risque sera pour les cultivateurs qui vont manipuler les plants et la terre, mais également pour les consommateurs qui vont acheter les produits. ; A la périphérie de la zone, on va retrouver principalement les zones de loisirs et de détente, comme les parcs, là, le risque de contamination est plutôt dirigé vers les animaux domestiques qui vont véhiculer le parasite par la suite à leur maître, il y a aussi un risque pour les enfants qui peuvent jouer dans les parcs, dans le sable ou dans l'herbe.

Monsieur RATON : La même chose a été faite sur Pontarlier. Cette 1ère carte montre la présence des campagnols superposée à la présence des renards faite à partir des indices de présence vus précédemment. On obtient ainsi les cartes de zones à risque, en jaune, où il y a « risque » de présence du campagnol. Les croix rouges montrent les sites plus particuliers où le risque est plus important. C'est-à-dire les zones de jardins potagers collectifs qui sont situés à côté des prairies ou le camping mais également des aires de pique-nique où a lieu la phase d'alimentation des personnes ainsi que la phase de jeux en plein air. Ce sont donc « les zones les plus à risques ».

Pour les perspectives de l'étude, il faudra déterminer l'évolution de l'intensité de présence des campagnols en réalisant chaque année les transects qui nous permettent de dessiner les cartes vues précédemment. Sur le renard, il faut continuer la prospection pour trouver tous les indices de présence et continuer le suivi des renards capturés. Il faudrait, si possible, en capturer de nouveaux dans d'autres secteurs afin d'avoir une carte exhaustive de la présence. Enfin, l'étude du parasite continue par la collecte des fèces en zone rurale et urbaine, par saison, afin de pouvoir étudier la saisonnalité de la prévalence. Est prévue également, l'étude d'intestins de renards récoltés qui doit être faite pour obtenir la charge parasitaire, information non disponible par l'étude des fèces.

Mademoiselle BOYER : Pour conclure sur ces 2 études, on s'est aperçu, finalement, que le parasite pouvait se maintenir assez facilement sur Annemasse et sur Pontarlier, puisqu'on a noté des populations de campagnols et de carnivores assez importantes. La présence du parasite a également été mise en évidence sur Annemasse par les tests ELISA. Pour l'instant, on n'a pas de résultat à Pontarlier mais on peut supposer que le parasite est bien présent aussi.

A l'heure actuelle il n'existe pas de méthode très efficace qui permette de se débarrasser du parasite. Cependant, on pourrait envisager de combiner plusieurs méthodes, déjà existantes, qui agiraient aussi bien au niveau des populations de campagnols que des populations de carnivores. On peut proposer par exemple de réguler les populations de campagnols en repensant à l'aménagement du territoire en périphérie urbaine et notamment par la restauration des haies qui joue un rôle sur la régulation de ces populations puisqu'elles hébergent de nombreux prédateurs comme les rapaces, les mustélidés et également les reptiles. On peut aussi proposer d'intervenir sur les populations de carnivores en vermifugeant les animaux domestiques et en distribuant des appâts contenant le vermifuge pour les renards. D'autres études sont également menées en milieu urbain comme notamment à Nancy. Celle-ci est menée par l'AFSSA NANCY.Il y existe aussi beaucoup d'autres études qui s'intéressent à ce parasite. On peut espérer que l'ensemble des programmes en cours permettront d'obtenir des données importantes qui aboutiront à des méthodes efficaces de lutte et, bien sûr, à éviter la contamination à l'homme. Claire BOYER et Vincent RATON remercient l'audience pour son attention et se prêtent aux questions de celle ci.

Monsieur LAURENT : Souhaite remercier Claire BOYER et Vincent RATON pour le travail effectué. Il leur souhaite une bonne réussite pour leur mémoire dont ils ont fait, aujourd'hui, la répétition, en quelque sorte. Il n'empêche que l'assemblée peut constater le travail effectué par l'Entente, le travail de fond et le travail scientifique même si du point de vue statistique il manque encore des données. Mais en regroupant toutes les données il espère pouvoir obtenir des conclusions plus précises et adapter les protections nécessaires qu'un jour ou l'autre il faudra, peut-être, mettre en place. Ces études sont une participation supplémentaire à la lutte contre l'échinococcose alvéolaire et il renouvèle ses remerciements. Toute leur vie, les stagiaires garderont le souvenir de ces aventures vulpines. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur BRAEM : Trouve assez paradoxal cette promiscuité du campagnol et du renard en zone urbaine, il serait presque entendu que le renard se nourrirait aussi de campagnols et ne comprend pas qu'on les retrouve tous les deux aux abords des villes.

Monsieur COMBES : Souhaite répondre à la place des stagiaires, la présence conjuguée du renard et du campagnol, ensemble dans les mêmes endroits, se trouve partout dans la nature. Là où il y a du campagnol, il va y avoir forcément du renard. On peut trouver du renard dans des endroits où il n'y a pas de campagnol ; mais s'il y a du campagnol quelque part d'une façon générale, dans la nature, les renards seront là pour s'en nourrir. Cela n'empêche pas que les populations de campagnols se maintiennent partout où les populations de renards sont présentes aussi.

Monsieur LAURENT : Précise que l'étude a été orientée sur les zones urbaines parce qu'on s'aperçoit que, de plus en plus, les renards s'approchent ou rentrent dans les villes pour se nourrir. Même s'ils se nourrissent aussi au niveau des poubelles, d'une nourriture autre que des campagnols, on s'aperçoit que comme le cycle de l'échinococcose est toujours entre renard et campagnol, la prévalence se retrouve toujours à l'association des deux. C'est pour cela que l'on a superposé les cartes, pour pouvoir apprécier les « zones à risques ».

Monsieur MORLACCHI : Demande si les rapaces peuvent être contaminés en consommant du campagnol ?

Monsieur COMBES : Le cycle digestif des rapaces ou des mustélidés, n'est pas adapté pour ce parasite. D'une façon générale, il y a une grande spécificité des hôtes pour le parasite de l'échinococcose alvéolaire. Son développement ne peut se faire qu'entre des carnivores comme le renard, le chien et le chat ou le loup, éventuellement, (bien que l'on n'en ait quand même pas encore trop dans les espaces urbains) notamment, et des rongeurs comme les campagnols terrestres, campagnols des champs ou campagnols roussâtres qui est un campagnol forestier moins consommé par le renard.

Monsieur LAURENT : Précise que chez les ténidés, il y a deux hôtes spécifiques. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de ténia chez les oiseaux, mais les hôtes intermédiaires ne sont pas les mêmes. Ne recevant, plus de questions de l'assemblée, il félicite celle ci pour la qualité de travail fait ce jour, particulièrement, les exposés d'excellente qualité. Il souhaite remercier encore une fois les représentants de l'Aube, Joëlle PESME, monsieur DAHM ; Jean-Claude MATHIS et monsieur MASSIN, qui eux ont préparé la venue de l'Entente dans l'Aube. Il rappelle que le repas qui est à présent servi est également offert par le Conseil Général de l'AUBE.

Monsieur COMBES : Rappelle qu'il faudrait savoir où se déroulera le prochain Conseil. Il explique qu'en général, les nouveaux adhérents accueillent quand ils sont bien intégrés dans l'Entente. Cela a été le cas du Cantal ou du Val d'Oise qui ont gentiment accueillis l'ERZ fin 2002 et fin 2003. Cette année, les départements nouveaux sont le Loiret, le Loir-et-Cher, le Pas-de-Calais donc est-ce qu'éventuellement dans ces départements là, il est envisageable de faire la prochaine réunion ?

Monsieur LAURENT : Précise qu'on peut ne pas donner la réponse tout de suite. Seule la question est posée. La tradition, c'est d'être invité par un département en général. C'est un roulement. Beaucoup de membres, ici depuis les 30 dernières années, ont invité l'ERZ, quelque fois deux fois comme l'Aube, en 1996 le Conseil se tenait dans cette même salle. Mais il y a d'autres où l'Entente n'est jamais allée. Si parmi eux s'en trouve l'un qui puisse accueillir dans des conditions similaires, il en serait heureux et reconnaissant.

Monsieur COMBES : Ajoute une dernière petite information. Les élus ont tous reçu, aujourd'hui, un lot de plaquettes sur l'échinococcose alvéolaire éditées par la Direction Générale de la Santé, avec notamment une participation de rédaction importante de la part de l'AFSSA. Il souhaite que les directions des services vétérinaires qui seront destinataires aussi de cette plaquette, puissent aujourd'hui, en prendre quelques-unes, pour les apporter auprès de leurs collaborateurs ou pour les distribuer comme elles le veulent. Il invite l'assemblée à passer directement à table pour clore cette réunion.